



# COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE



## RAPPORT D'ACTIVITE 2023

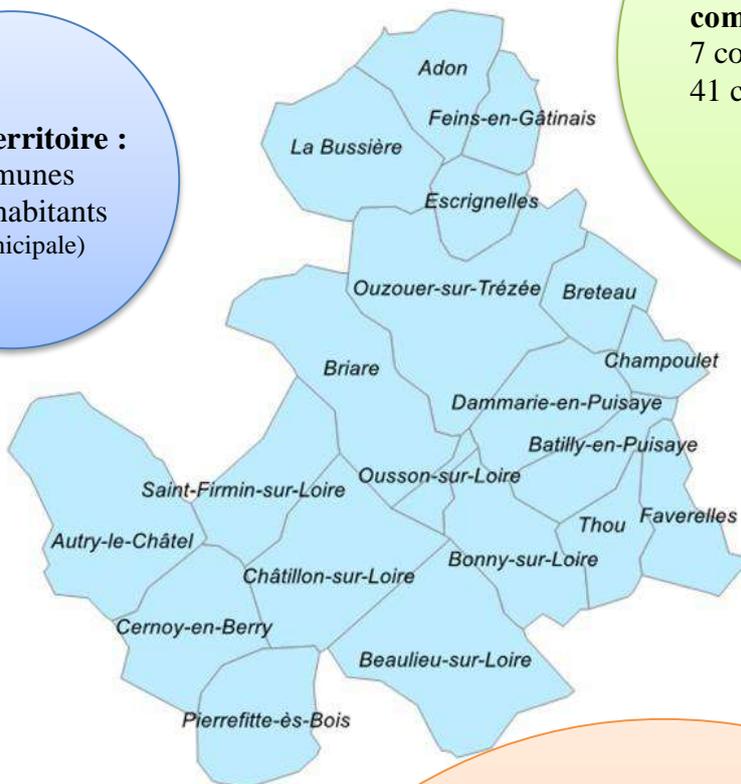
42 Rue des Prés gris - 45250 BRIARE  
Tél. 02.38.37.03.84 -contact@cc-berryloirepuisaye.fr

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| PRESENTATION.....                                  | 3  |
| FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES ..... | 4  |
| LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....                      | 5  |
| RESSOURCES HUMAINES.....                           | 7  |
| FINANCES.....                                      | 12 |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....                      | 14 |
| COMMUNICATION.....                                 | 25 |
| PROJET D’EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE .....    | 26 |
| AMENAGEMENT DE L’ESPACE .....                      | 28 |
| ENVIRONNEMENT .....                                | 31 |
| ASSAINISSEMENT .....                               | 38 |
| VOIRIE.....  | 42 |
| EQUIPEMENTS SPORTIFS.....                          | 45 |
| LOGEMENT ET CADRE DE VIE .....                     | 46 |
| ACTION SOCIALE .....                               | 51 |
| MOBILITES .....                                    | 62 |
| CULTURE.....                                       | 65 |

# PRESENTATION

**Notre territoire :**  
20 communes  
17 657 habitants  
(pop. municipale)



**La communauté de communes, c'est aussi :**  
7 commissions  
41 conseillers communautaires

La communauté de communes Berry Loire Puisaye a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle est issue de la fusion de deux communautés de communes, celles des anciens cantons de **Briare** et de **Châtillon-sur-Loire**.

Elle s'est également substituée au Syndicat d'aménagement rural du Berry et de la Puisaye du Loiret » (**SARBPL**) dans toutes ses compétences : opération programmée d'amélioration de l'habitat et gestion du relais d'assistants maternels.

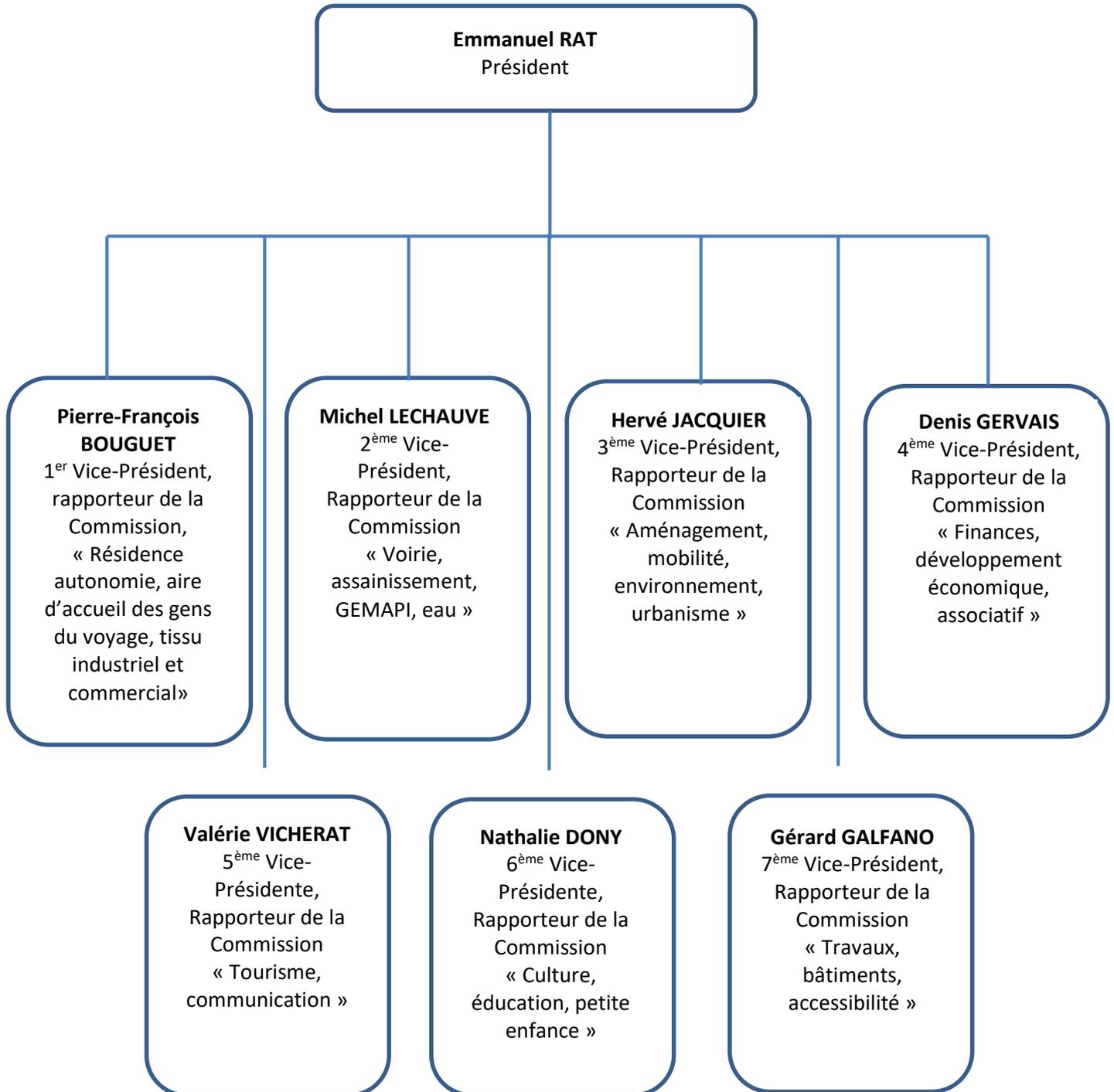
## Des compétences d'intérêt communautaire

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et touristique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Accueil des Gens du voyage
- Ordures ménagères
- Environnement
- Logement et cadre de vie / politique de la Ville
- Voirie
- Equipements sportifs et culturels
- Action sociale
- Espace de services publics
- Assainissement collectif et non collectif
- Culture
- Participation au maintien des services publics en milieu rural
- Transports
- Fourrière animale
- Aménagement numérique du territoire
- Prise en charge des contributions SDIS

# FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

## Composition du bureau au 31/12/2023

Emmanuel RAT a été élu Président le 16 juillet 2020.



*Le Bureau a été redéfini le 30/09/2024*

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Au 31 décembre 2023, Communauté de communes est administrée par un conseil composé de 56 élus communautaires. La composition du conseil est la suivante :

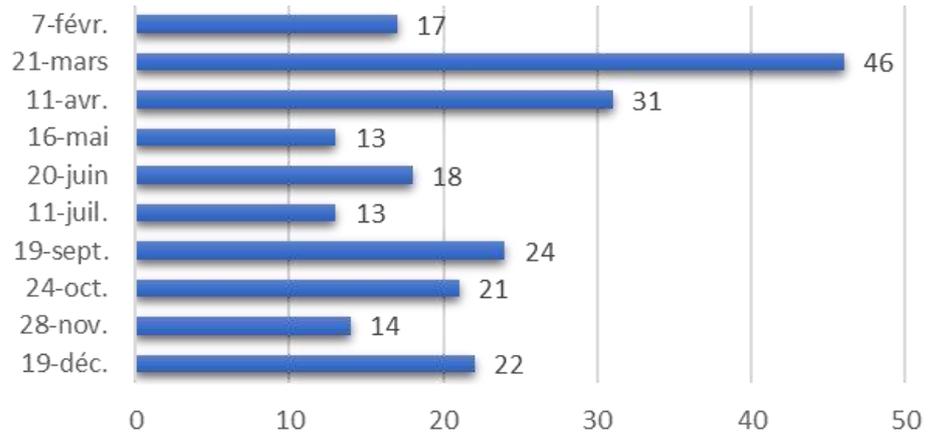
Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
 Reçu en préfecture le 20/12/2024  
 Publié le  
 ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE



| COMMUNES                | DELEGUES                            |
|-------------------------|-------------------------------------|
| ADON                    | PARMISARI Christine (Titulaire)     |
|                         | PALLUAU Claudine (Suppléant)        |
| AUTRY-LE-CHATEL         | NOËL Jeremy (Titulaire)             |
|                         | BELLETT Gilles (Suppléant)          |
| BATLLY-EN-PUISAYE       | POULAIN Hubert (Titulaire)          |
|                         | BERTRAND Eric (Suppléant)           |
| BEAULIEU-SUR-LOIRE      | DESCHAMPS Céline (Titulaire)        |
|                         | HECQUET Jacky (Titulaire)           |
|                         | JACQUIER Hervé (Titulaire)          |
| BONNY-SUR-LOIRE         | CHAILLOU Michel (Titulaire)         |
|                         | LECHAUVE Michel (Titulaire)         |
|                         | POULAIN Véronique (Titulaire)       |
|                         | SERRANO Christiane (Titulaire)      |
| BRETEAU                 | THIEBAUT René (Titulaire)           |
|                         | CLOISEAU Frédéric (Suppléant)       |
| BRIARE                  | BOUGUET Pierre-François (Titulaire) |
|                         | BOURGOIN Evelyne (Titulaire)        |
|                         | CHARMETANT Alain (Titulaire)        |
|                         | GARDINIER Frédéric (Titulaire)      |
|                         | GIRAULT Dominique (Titulaire)       |
|                         | LAURENT Jacqueline (Titulaire)      |
|                         | LE DEM Philippe (Titulaire)         |
|                         | LHOSTE Laurent (Titulaire)          |
|                         | NIANG Kine (Titulaire)              |
|                         | SIGNORET Edwige (Titulaire)         |
|                         | VICHERAT Valérie (Titulaire)        |
| CERNOY-EN-BERRY         | BRAGUE Alexandre (Titulaire)        |
|                         | MELLET Christian (Suppléant)        |
| CHAMPOULET              | MUSLIN Pascal (Titulaire)           |
|                         | LELIEVRE Catherine (Suppléant)      |
| CHATILLON-SUR-LOIRE     | BOURGOIN Catherine (Titulaire)      |
|                         | FORTIN Annie (Titulaire)            |
|                         | GALFANO Gérard (Titulaire)          |
|                         | LETONNELIER Catherine (Titulaire)   |
|                         | RAGU Serge (Titulaire)              |
| DAMMARIE-EN-PUISAYE     | RAT Emmanuel (Titulaire)            |
|                         | DONY Nathalie (Titulaire)           |
| ESCRIGNELLES            | LALOUE Boris (Suppléant)            |
|                         | HOUDMON Didier (Titulaire)          |
| FAVERELLES              | FEUILLETTE Aurélie (Suppléant)      |
|                         | EUGENE Jacques (Titulaire)          |
| FEINS-EN-GATINAIS       | LETEUR Manuel (Suppléant)           |
|                         | BODIER Pierre (Titulaire)           |
| LA BUSSIÈRE             | DOUBRE Jean-Luc (Suppléant)         |
|                         | GEOFFRENET Dominique (Titulaire)    |
| OUSSON-SUR-LOIRE        | DESBOIS Patrick (Suppléant)         |
|                         | CROISSANT Didier (Titulaire)        |
| OUZOUER-SUR-TREZEE      | LABAUME Claudie (Suppléante)        |
|                         | CAILLAUT Valérie (Titulaire)        |
| PIERREFITTE-ES-BOIS     | LABAUME Claudie (Titulaire)         |
|                         | RUZZA Audrey (Titulaire)            |
| SAINTT FIRMIN-SUR-LOIRE | SALIN Christian (Suppléant)         |
|                         | BLOUET Sylvie (Titulaire)           |
| THOU                    | MENEAU Sylvie (Suppléant)           |
|                         | LECHAUVE Blandine (Titulaire)       |
|                         | BORNE Michel (Suppléant)            |

# 10 CONSEILS COMMUNAUTAIRES

## Nombre de délibérations



**219 DELIBERATIONS**

**197 ARRETES**

**33 DECISIONS DU PRESIDENT**



au 31/12/2023 :  
**54 agents**  
**51,7 ETP\***

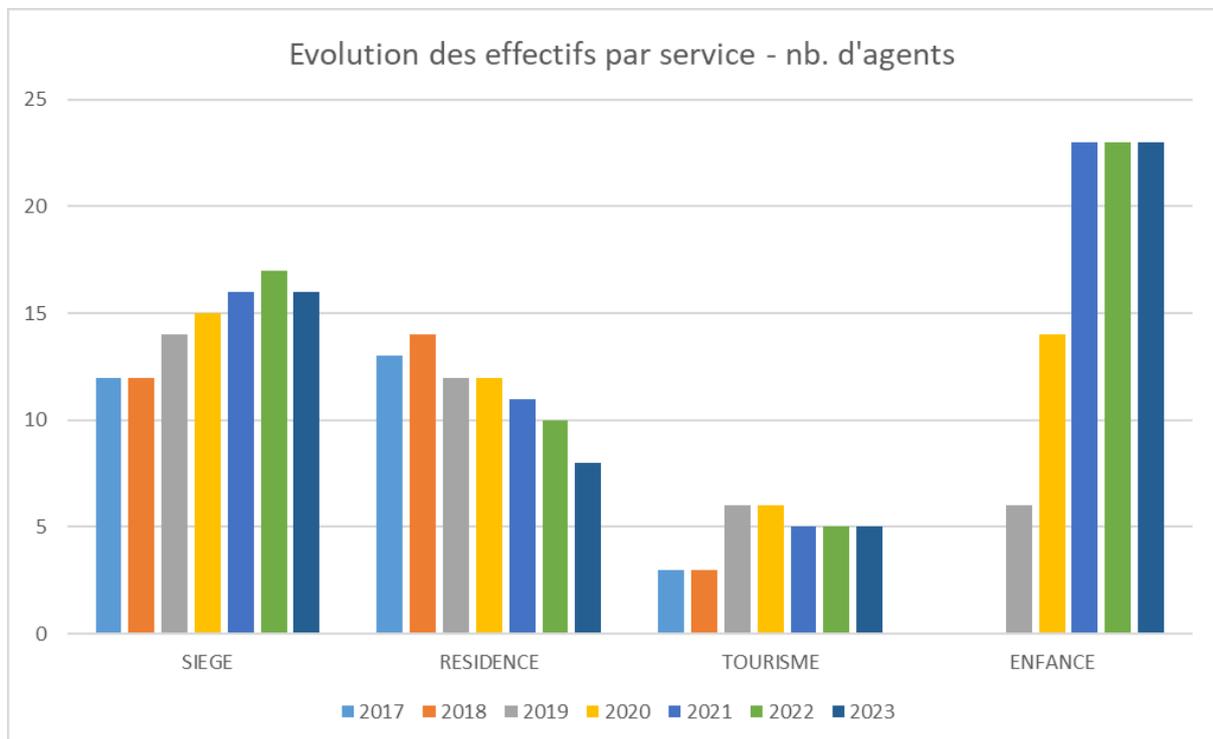
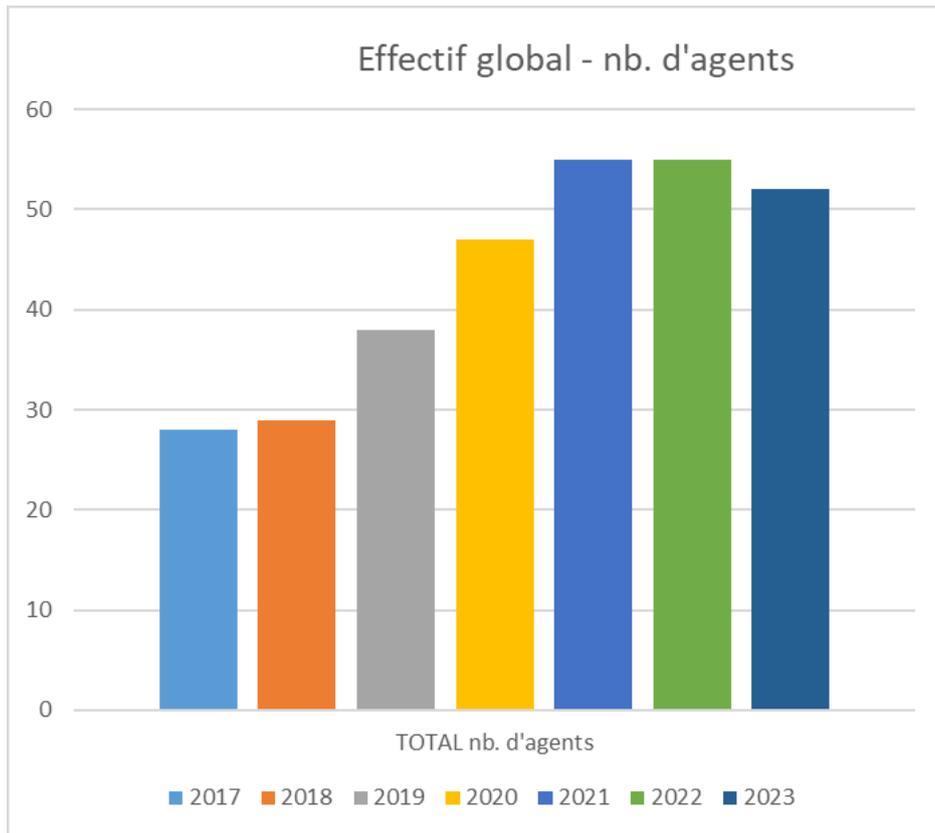
\*équivalents temps plein

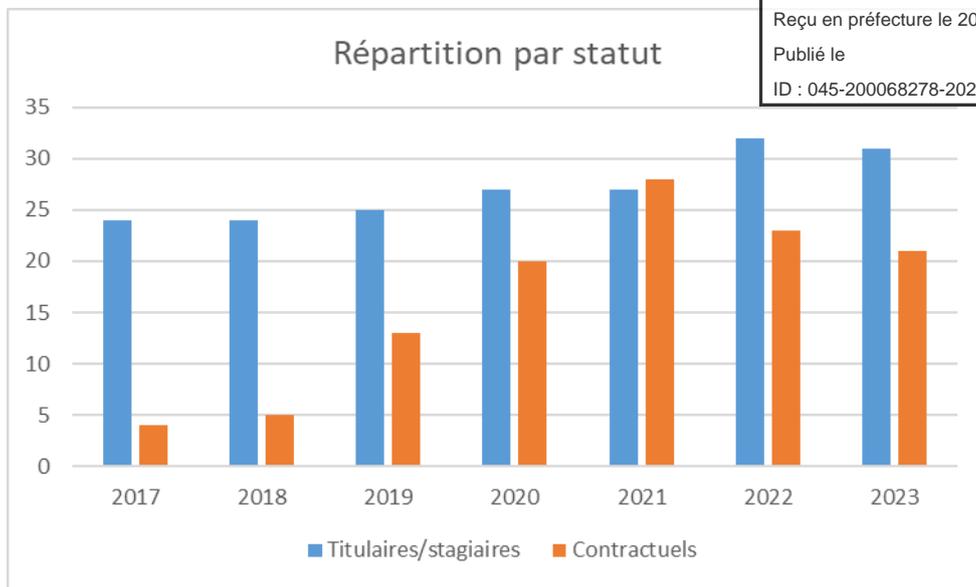




## Une stabilisation des effectifs après une montée en puissance

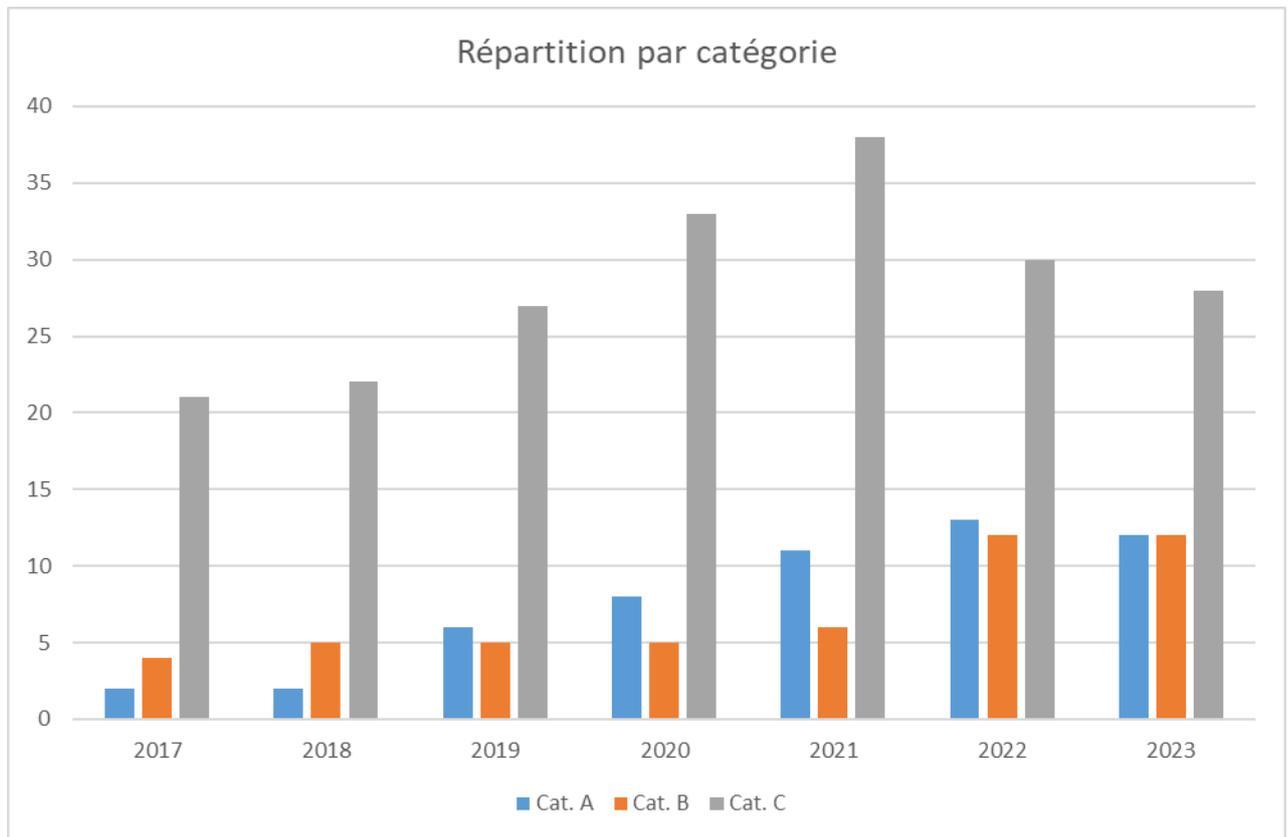
ce suite à la fusion



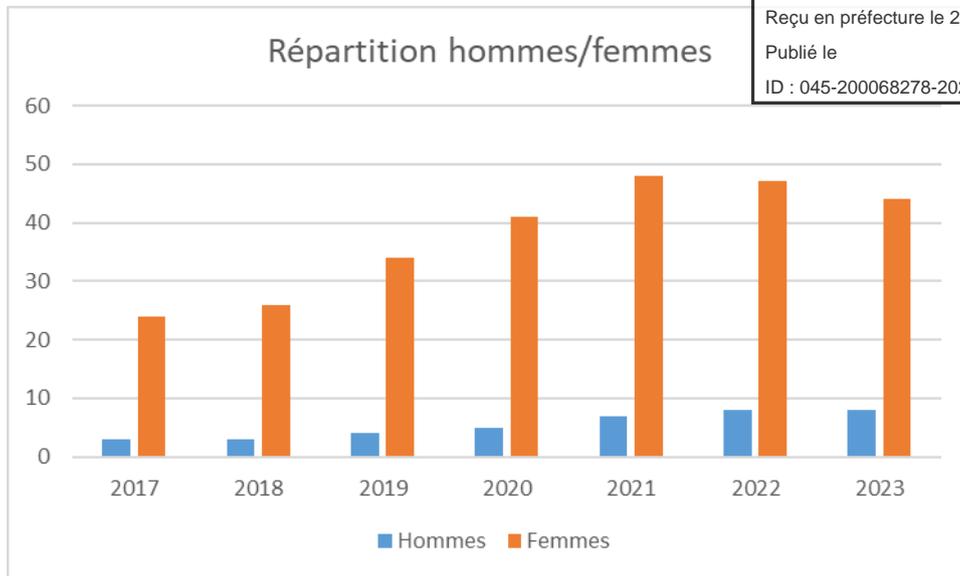


**Une baisse des effectifs depuis 2023 liée à :**

- Un moindre recours aux remplacement à la **résidence autonomie** compte tenu de l'effectifs de résidents en baisse,
- Une optimisation des postes au service **Petite enfance**



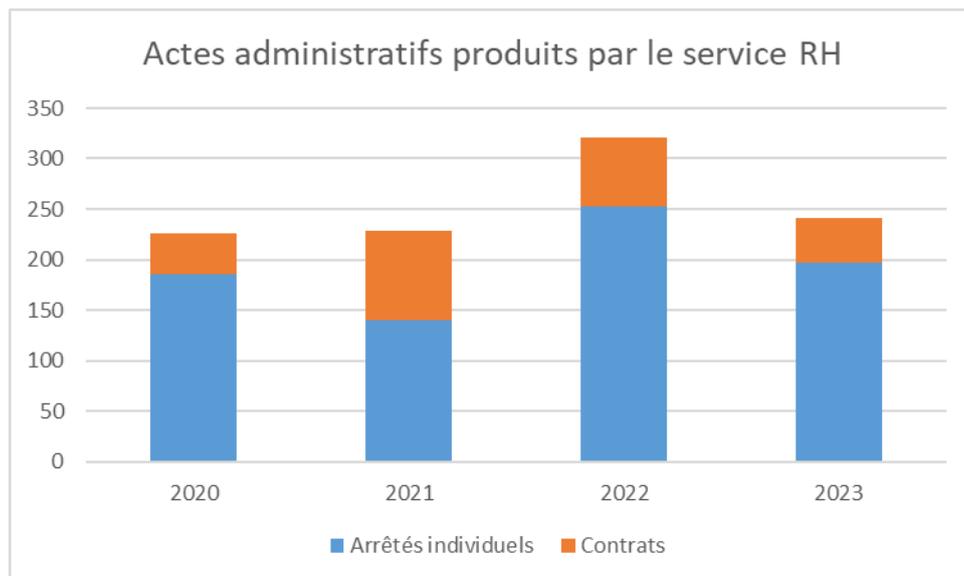
L'augmentation de la part des catégories A et B est notamment liée aux revalorisations dans la filière médico-sociale au niveau national (éducateurs de jeunes enfants revalorisés de la catégorie B à A et auxiliaires de puériculture passés de C à B).



## L'ACTIVITE DU SERVICES RESSOURCES HUMAINES

Le service RH a pour missions :

- L'établissement des paies (traitements, indemnités...)
- Le suivi des carrières des agents communautaires (avancements, positions statutaires...)
- La gestion des absences (congés, maladie...)
- L'accompagnement individuel (aide sociale, retraite...)
- La communication interne (bulletin d'information, communiqués internes via le logiciel EURECIA...)
- L'élaboration de bilans annuels (rapport social unique, bilans pour le CST...)
- L'appui à la direction pour le management des équipes (préparation des entretiens d'évaluation, réunions de service, ...)
- La participation à des instances (CST, etc.)



## COMITE SOCIAL TERRITORIAL

L'effectif de la communauté de communes ayant dépassé le seuil de 50 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2022, cela a eu pour conséquence la mise en place d'une instance paritaire interne, le comité social territorial (CST).

Le CST s'est réuni 5 fois en 2023 et a étudié les sujets suivants :

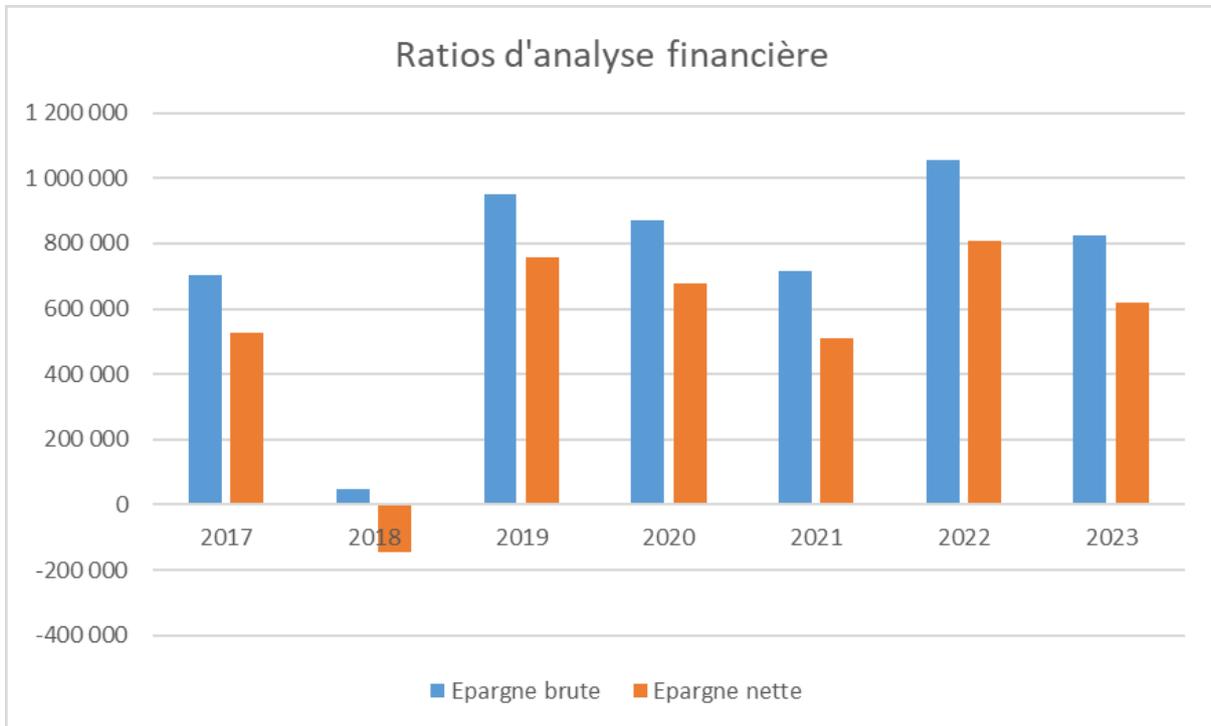
1. Renouvellement des conventions de mise à disposition
2. Apprentissage
3. Avis sur le principe de la gestion déléguée du centre aquatique
4. Conseiller de prévention mutualisé
5. Lignes directrices de gestion de la CCBLP
6. Autorisations spéciales d'absence
7. Heures supplémentaires
8. Analyse des risques psycho-sociaux

Tous les points ont reçu l'avis favorable du CST à l'unanimité des membres présents.

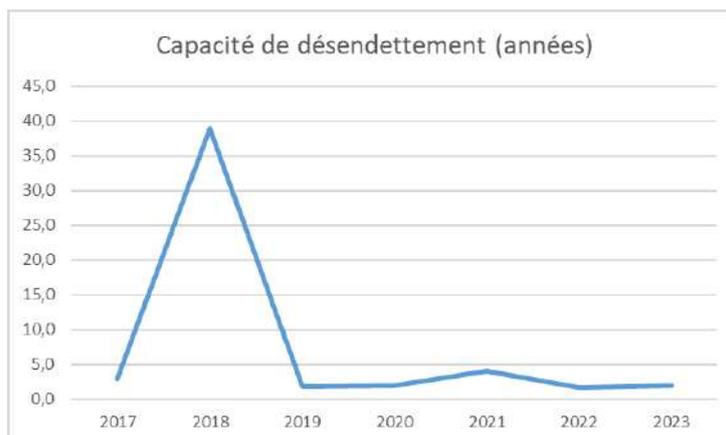
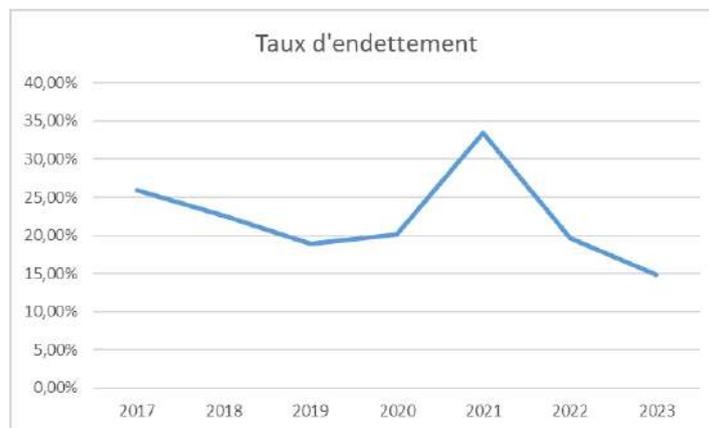


Les finances de la communauté de communes montrent une **bonne santé financière** avec notamment

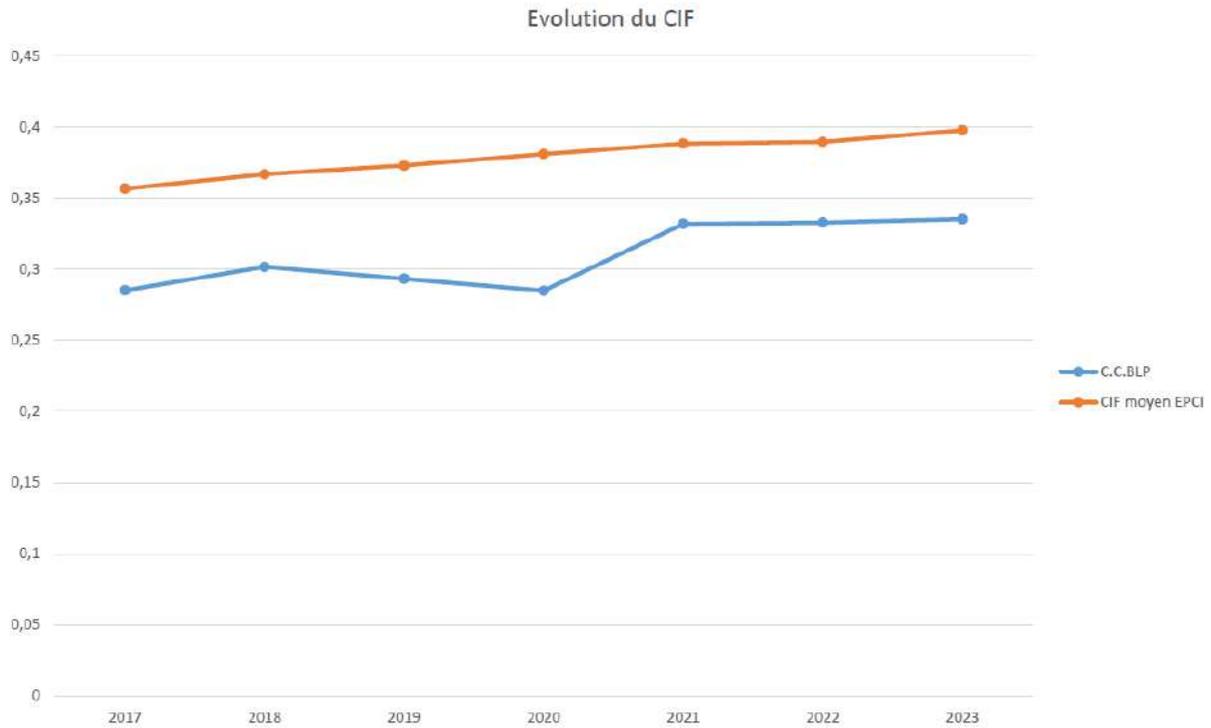
- une **stabilisation de l'épargne de gestion à un bon niveau** :



- un faible **niveau d'endettement**



- un coefficient d'intégration fiscale (CIF) en relative progression, ce qui illustre l'intégration croissante de l'intercommunalité avec la prise de nouvelles compétences, toutefois de façon plus modérée que les EPCI de la strate :



Les informations financières sur la CCBLP sont retracées chaque année dans un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) mis en ligne sur le site internet.

### L'ACTIVITE DU SERVICE COMPTABLE

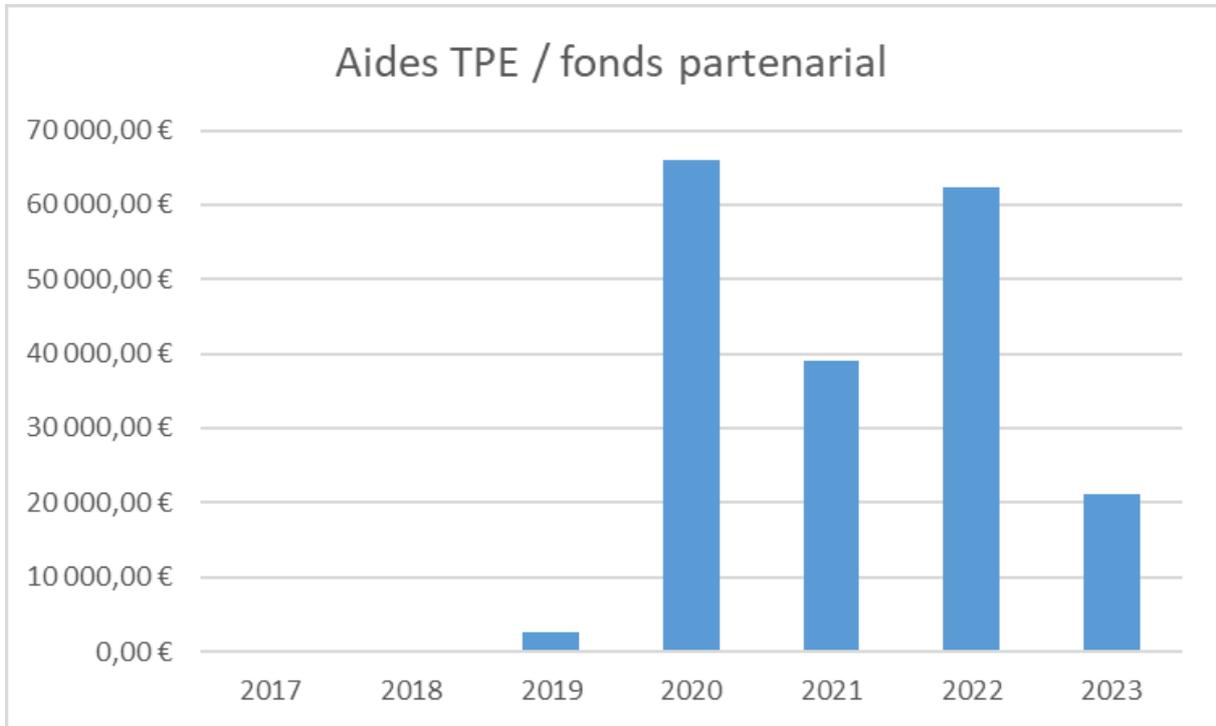
Le service comptable est composé de 2,5 équivalents temps plein depuis 2021 (contre 2 ETP auparavant).

L'accroissement de son activité depuis 2017 est visible à travers le nombre de mandats (dépenses) et de titres (recettes) émis par le service, toutefois l'activité a tendance à se stabiliser :



## FONDS PARTENARIAL DE PROXIMITE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

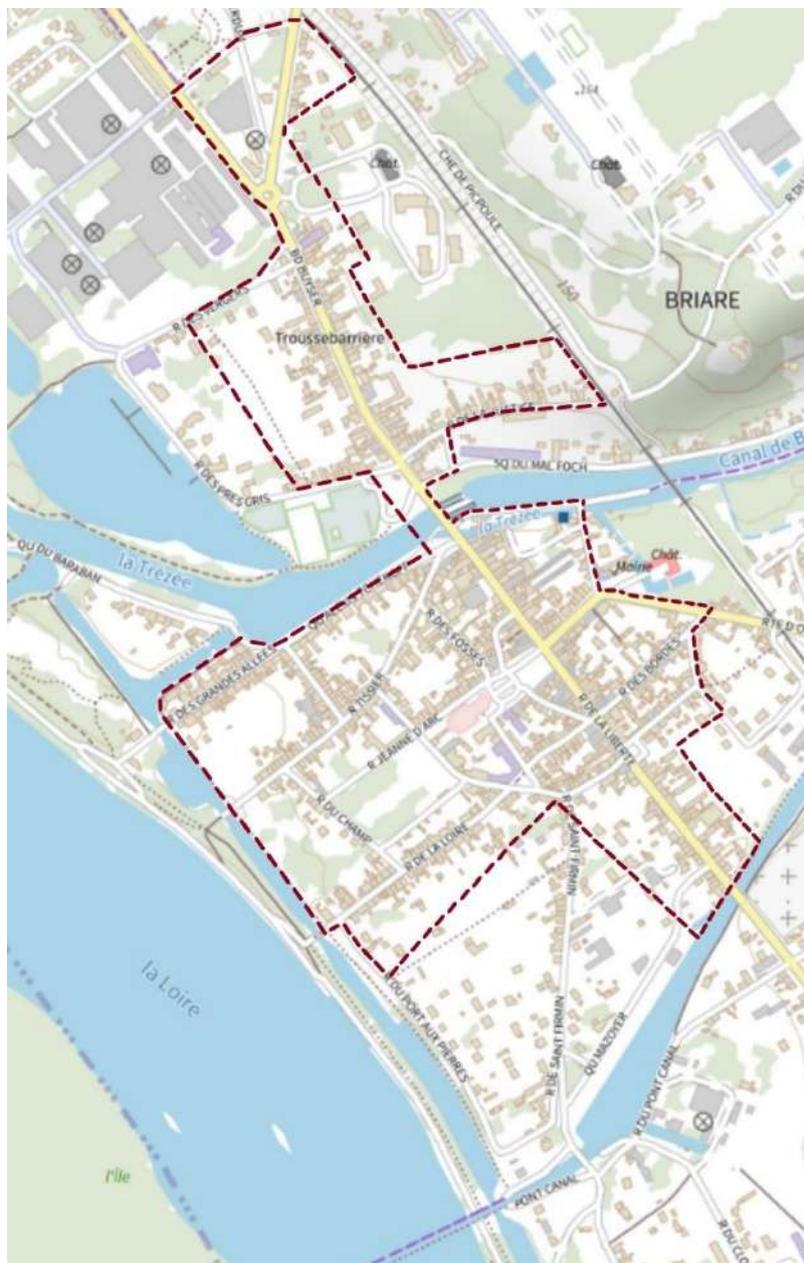
Le règlement de ce fonds a été adopté le 21 mars 2023.



## OPAH-RU

Dans le cadre du programme Petites villes de demain et suite à la mise en place d'une ORT (opération de revitalisation du territoire), une OPAH-RU a été préconisée pour le centre-ville de Briare. Il s'agit d'une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) mais dont le volet « revitalisation urbaine » comprend des objectifs accrus en fonction des enjeux spécifiques de l'habitat : vacance, logements dégradés ou insalubres, etc., l'objectif étant d'augmenter l'offre de logements abordables et de qualité. La difficulté de notre secteur est que le marché de l'immobilier est plutôt bas, tandis que les travaux de rénovation sont chers dans le contexte inflationniste que nous connaissons. Cela nuit à la rentabilité des opérations de rénovation, car au final la valeur du bien à la revente n'atteint pas le montant des travaux investis.

Le Conseil communautaire a validé le périmètre de l'OPAH-RU de Briare en date du 21 mars 2023.



## ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE

La communauté de communes gère les zones d'activités depuis 2016.

### **La Pinade (Briare) :**

1 vente en cours (MONTEIRO)

**foncier disponible 50 000 m<sup>2</sup> environ**

### **Le Moulin à Vent (Briare)**

1 vente en 2022 (SIKORSKI)

**foncier disponible 6 000 m<sup>2</sup> environ**

### **Vaugereau (Briare)**

**foncier disponible 7 700 m<sup>2</sup> environ**

### **La Champagne (Bonny-sur-Loire)**

**foncier entièrement vendu, budget clôturé**

### **Les Ouches (Beaulieu-sur-Loire)**

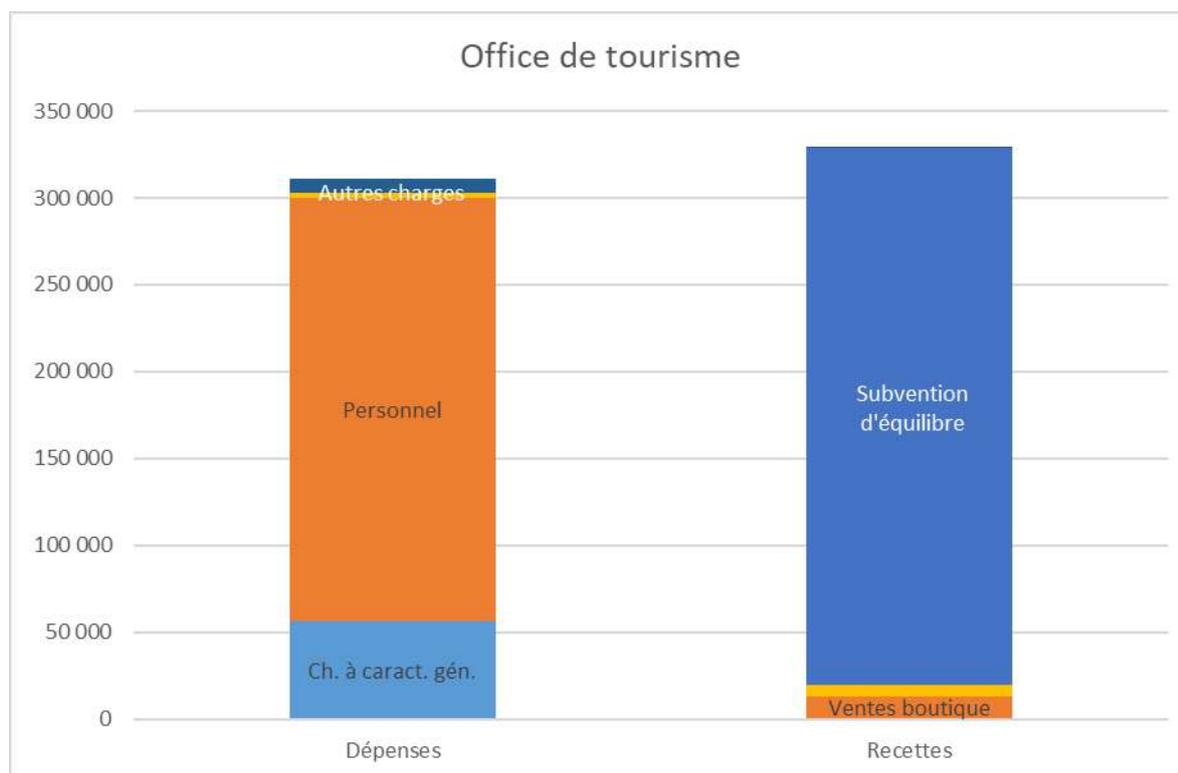
**foncier disponible 19 000 m<sup>2</sup> environ**

### **Les Champtoux (Châtillon-sur-Loire)**

**foncier disponible 20 000 m<sup>2</sup> environ**

## TOURISME

L'office de tourisme est composé d'une équipe de **5 personnes**, complétée par 3 saisonniers en haute saison (juillet et août).



### Mars

Sortie du guide touristique « Empreinte » 2023 (un seul fascicule condensant et remplaçant la précédente trilogie : guide patrimoine, guide hébergement et restauration, guide activités et producteurs)

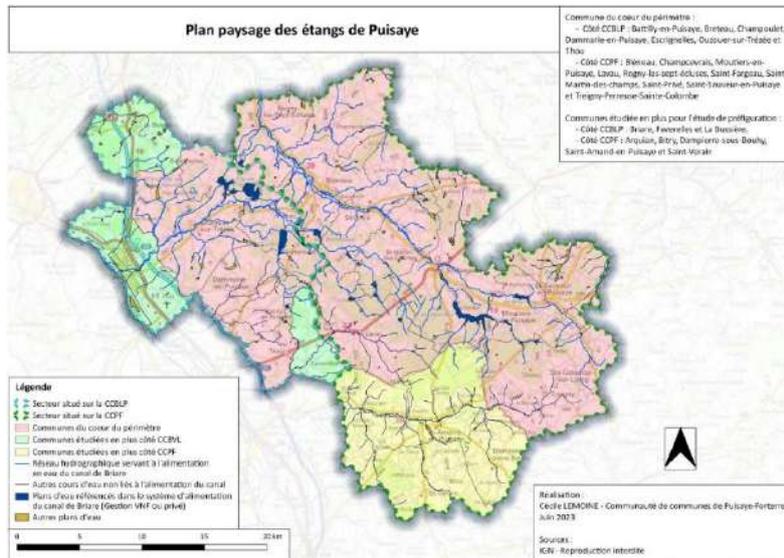


### Mars – août 2023

Participation active à la candidature commune de la CCBLP et de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre au Plan paysage sur les étangs de Puisaye (candidature déclarée lauréate en septembre 2023 par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires)  
Les deux Communauté de Communes Berry-Loire-Puisaye et Puisaye-Forterre reconnaissent la cohérence de cette région naturelle particulière, dont les paysages fortement liés à l'eau déterminent en grande partie son identité, sa richesse et son potentiel de développement. Elles



souhaitent s'appuyer sur cette opportunité pour lancer un véritable travail de coopération territoriale. La Puisaye est confrontée à plusieurs problématiques. Tout d'abord, la gestion des menaces qui s'accroissent sur la ressource en eau (quantité et qualité, changement climatique), et celles liées aux mutations des secteurs agricoles et forestiers (intensification, déprise...). Ensuite, les opportunités de développement liées aux activités et au tourisme de nature et la valorisation durable des ressources (matériaux, énergies renouvelables, produits alimentaires de qualité...). Enfin, la préservation et la bonne gestion des milieux naturels et semi-naturels qui vont limiter l'impact de l'activité humaine sur le paysage. Mener de front ces trois problématiques répond à un enjeu commun de garantir l'attrait du territoire, en conservant ses qualités particulières et en évitant la banalisation de ses espaces.



### Avril

Campagne d'affichage du 12 au 18 avril dans les couloirs du métro parisien mutualisée avec l'Office de tourisme de Gien

**L'ART DE VIVRE ENTRE GIEN & BRIARE**

**L'ÉVATION AUTHENTIQUE**  
DANS LE LOIRET

AOC COTEAUX DU GIENNOIS

Paris  
Orléans  
GIEN  
BRIARE

Loiret  
votre Département

TOURISME  
**LOIRET**

LE LOIRET À 1H AU SUD DE PARIS

TERRES DE LOIRE ET CANAUX  
Office de Tourisme

Crédit Photo : Olivier Corvini

**Mai**

Stand d'information touristique intercommunal à la Fête des plants et des plantes organisée le samedi 6 mai par la Maison du terroir et d'animation à Beaulieu-sur-Loire

Signature du projet d'entente entre la CCBLP et la Communauté des communes giennoises dans le but de développer ensemble l'activité et la fréquentation touristique du territoire dont le périmètre correspond au pays giennois

Stand d'information touristique intercommunal à la Fête des vins des Côteaux du giennois organisée à Gien le samedi 27 mai

**Juin**

Stand d'information touristique intercommunal au festival Arts et jardins organisé au Château de Pont Chevron à Ouzouer-sur-Trézée du vendredi 9 au dimanche 11 juin

**Juillet**

Organisation le 14 juillet de la journée d'animations « Mantelot en fête » :

- Initiation et découverte de la pêche (La Gaule Châtillonnaise – Châtillon-sur-Loire)
- Animations ludiques autour de la biodiversité ligérienne (La Maison de Loire du Cher - Belleville-sur-Loire)
- Mise à disposition de canoés sur la gare d'eau et l'ancien canal latéral (Base de Beaulieu-sur-Loire)
- Découverte des Plantes Sauvages Comestibles des bords de Loire (Nathalie Deshayes – Châtillon-sur-Loire)
- Promenades en Loire à bord de La Sterne (Association Merci La Loire - Châtillon-sur-Loire)
- Rallye patrimoine et animations historiques (Musée des Deux Marines et du Pont-Canal – Briare)
- Mise à disposition de vélos pour découvrir le site (La Maison du Pont Canal – Briare)
- Mise à disposition de mini-karts pour enfants (Le Relais de Mantelot – Châtillon-sur-Loire)
- Buvette et animation musicale sur la gare d'eau (L'Artscène - Châtillon-sur-Loire)
- Visites commentées du site (Association Castellio – Châtillon-sur-Loire)
- Exposition vente de créations graphiques autour de la Loire et des canaux (Ceeloo – Orléans)
- Animations sportives et jeux d'adresse (Richard Nalet et les élèves du Collège Dézarnaulds – Châtillon-sur-Loire)
- Ateliers d'art floral (Les Jardins de l'Alisier blanc – Beaulieu-sur-Loire)
- Conférence nature et jardins (Marc Knaepen – Beaulieu-sur-Loire)
- Ateliers dessins, portraits et maquillage (Artéria – Châtillon-sur-Loire)
- Concerts de piano classique interprétés par un virtuose ukrainien : Andreï Turbinsky (La Maison du Piano Historique – Briare)



Stand d'information touristique intercommunal aux Fêtes franco-écossaises d'Aubigny-sur-Nère le samedi 15 juillet

Organisation la soirée du samedi 15 juillet de la dégustation des vins des Côteaux du giennois « It's Wine Time » dans les vignes, Chemin de la Cheuille (confluence avec la Loire), Hameau des Loup, Bonny-sur-Loire

Stand d'information touristique intercommunal à la Fête des vins des Côteaux du giennois organisée à Bonny-sur-Loire le dimanche 30 juillet

### Août

Organisation les soirées des samedi 5 et 26 août des dégustations des vins des Côteaux du giennois « It's Wine Time » dans les vignes, Chemin de la Cheuille (confluence avec la Loire), Hameau des Loup, Bonny-sur-Loire

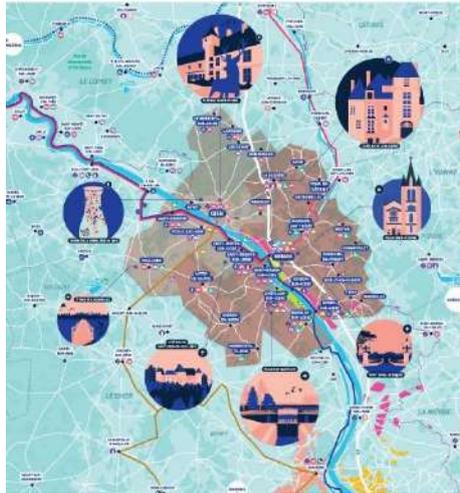


## Septembre

Organisation la soirée du samedi 16 septembre de la dégustation des vins des Côteaux du giennois « It's Wine Time » dans les vignes, Chemin de la Cheuille (commune de la Loire), Hameau des Loup, Bonny-sur-Loire  
Stand d'information touristique intercommunal à la 11<sup>ème</sup> édition du Festival de Loire à Orléans du jeudi 21 au dimanche 24 septembre

## Octobre – décembre

Préparation de la carte touristique 2024 mutualisée avec l'Office de tourisme de Gien en collaboration avec l'agence de communication orléanaise WAM !



Premiers développements du projet de carnet de micro-aventures intercommunal 2024  
Premiers développements du projet de jeu d'aventure familial « La légende des Gardiens de Beaulieu » à Beaulieu-sur-Loire

## La taxe de séjour

Elle a été instaurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec des tarifs qui n'ont pas augmenté :

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE

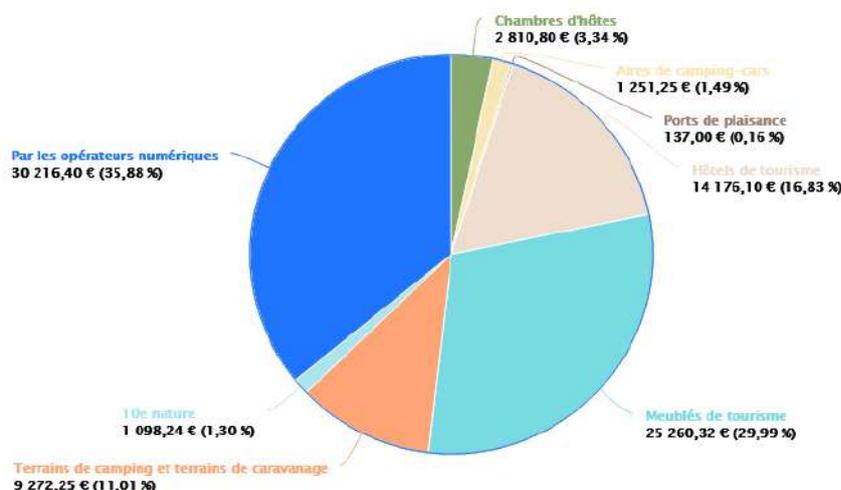


| Catégories  | Tarifs 2023 |
|---|-------------|
| Palaces   | 3,00 €      |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles  | 1,50 €      |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles  | 1,00 €      |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles  | 0,70 €      |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles   | 0,50 €      |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambre d'hôtes   | 0,40 €      |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0,35 €      |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance  | 0,20 €      |
| Hébergements sans classement  |             |
| Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air  | 4%          |

## EN 2023

Montants déclarés en € en direct et par les opérateurs numériques

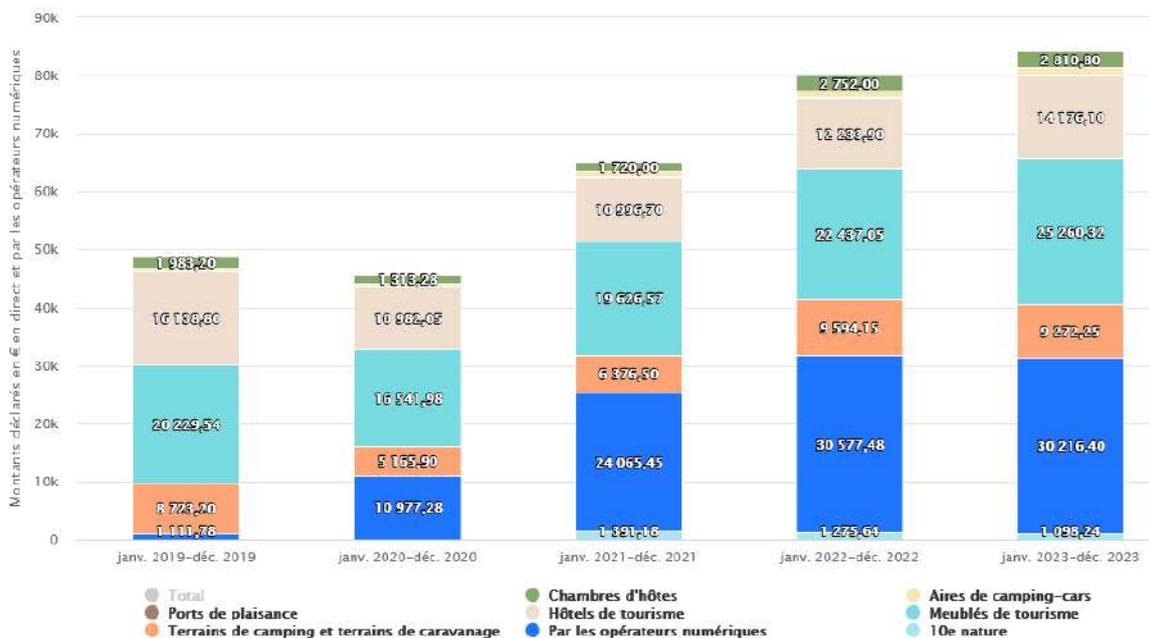
Total : 84 222,36 €



10<sup>ème</sup> nature = hébergements qui ne peuvent relever d'aucun classement (exemple : hébergement insolite)  
Communauté de communes Berry Loire Puisaye – Rapport d'activité 2023

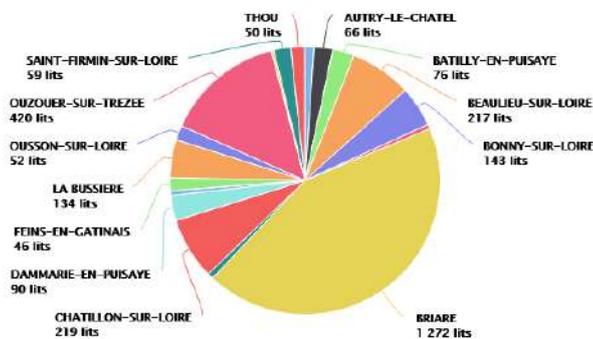
# COMPARATIF SUR PLUSIEURS ANNEES

## Montants déclarés en € en direct et par les opérateurs numériques



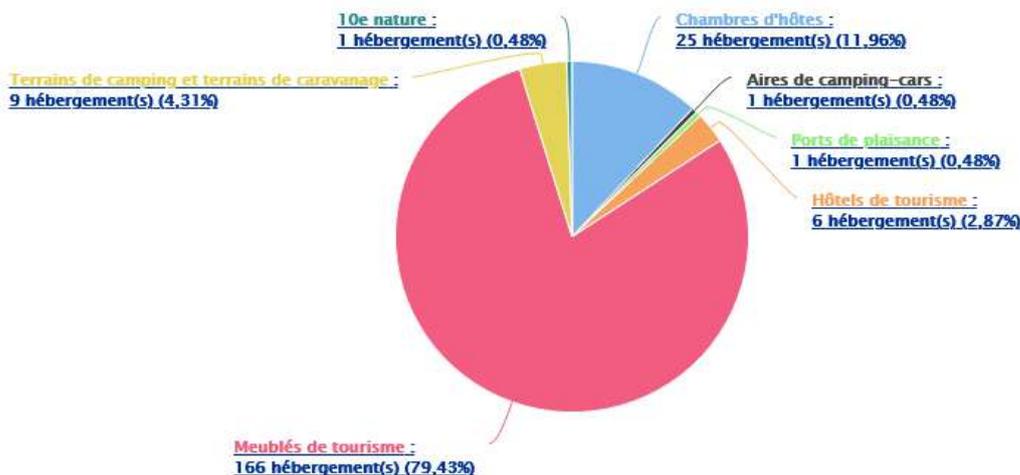
## Nombre de lits des hébergements actifs

Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - janv. 2023 - déc. 2023 : 2 936 lits



## Hébergements actifs par nature d'hébergement

Cliquer sur une nature d'hébergement pour visualiser les valeurs par classement. Nombre d'hébergements : 209



## Affectation de la taxe de séjour ?

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE

La taxe de séjour est obligatoirement affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire qui la collecte (article 2333-27 du code général des collectivités territoriales).

Les opérations retenues en 2023 sont :

- Amélioration de la visibilité des bornes touristiques pour 1 543,22 €
- Soutien à l'aménagement de chemins de randonnée par l'association Cernoy d'hier à demain pour 3 861,67 €
- Aménagement de circuits VTT pour la labellisation de la première Base VTT du Loiret pour un montant total de 7 429,62 €



# COMMUNICATION

## MAGAZINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE

Le magazine devient annuel et est distribué dans les boîtes à lettres des administrés du territoire (environ 9 000). Il a pour objectif de présenter la communauté de communes aux usagers ainsi que les services qui sont à leur disposition et enfin, les projets. Coût global : 4 783,23 € H.T.



## APPLICATION TAM-TAM

Les gestionnaires de l'application TAM TAM, Solidarcom basé à Bléneau, ayant fait faillite, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a demandé un chiffrage à Panneau Pocket, plusieurs communes du territoire utilisant déjà ce dispositif de communication. Après recensement auprès des communes intéressées, le déploiement est prévu en 2024.

# PROJET D'EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE



En octobre 2022, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a décidé de confier au Cabinet Cholet Architecte, une mission portant sur la maîtrise d'œuvre relative à l'extension du siège communautaire.



Le projet d'extension répond à un **besoin d'adaptation des locaux** aux utilisateurs car les effectifs des agents qui travaillent au siège sont passés de 6 en 2017 à 15 agents actuellement. Le futur siège disposera ainsi de deux salles de réunion, dont une petite de 12 places, en complément de la grande salle de conseil. Les bureaux seront également réorganisés, avec un espace « neutre » conçu pour garantir la confidentialité lors des rendez-vous ou entretiens. Le nombre de bureaux sera augmenté, passant de 8 à 13, pour mieux accueillir les agents et les élus, y compris les personnes « mises à disposition » au sein des services.

Les archives seront sécurisées, avec l'ajout d'un espace supplémentaire à l'étage, en hauteur, pour les protéger des risques d'inondation. Un local de reprographie sera installé et la salle de convivialité, actuellement trop petite, sera agrandie pour permettre à tous de se retrouver dans de meilleures conditions.

L'extension prévoit également l'ajout de 4 sanitaires et de 2 douches pour les agents de terrain, répondant ainsi aux besoins spécifiques des équipes qui travaillent en extérieur. Les aménagements extérieurs seront également repensés, avec la création d'une borne de recharge pour véhicules électriques, un geste en faveur de la mobilité durable.

Enfin, un volet environnemental est au cœur du projet. L'installation de panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité et la réutilisation des eaux pluviales pour les toilettes font partie des mesures prises pour rendre le nouveau siège plus éco-responsable.

Le projet et son plan de financement ont été actés lors du conseil communautaire du 7 février 2023.

**Au 31/12/2023**, le plan de financement s'établit ainsi :

Etudes, frais divers : 120 544 € HT  
Travaux (estimation) : 1 089 934 € HT  
Mobiliers et équipements : 35 000 € HT  
Prévision aléas, actualisations de prix : 16 069 € HT  
**Soit un total de 1 261 547 € HT (1 513 856 € TTC)**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE

L'opération est financée par :

**Des subventions pour un montant de 657 637 € :**

Etat via la DETR : 219 212 €,

Département du Loiret 438 425 €

**Des fonds propres à hauteur de 856 219 € (dont 248 333 € de FCTVA)**

## URBANISME

### 1. MISSIONS :

- Accueil physique et téléphonique des usagers
- Pré-instruction et instruction des demandes d'autorisation des droits des sols
- Vérification des travaux réalisés lorsque le récolement est obligatoire
- Veille juridique
- Planification

### 2. EFFECTIF :

- 1 responsable de service
- 1 instructrice à temps complet
- 1 instructrice à temps partiel (2 jours par semaine)

### 3. TEMPS FORTS 2023 :

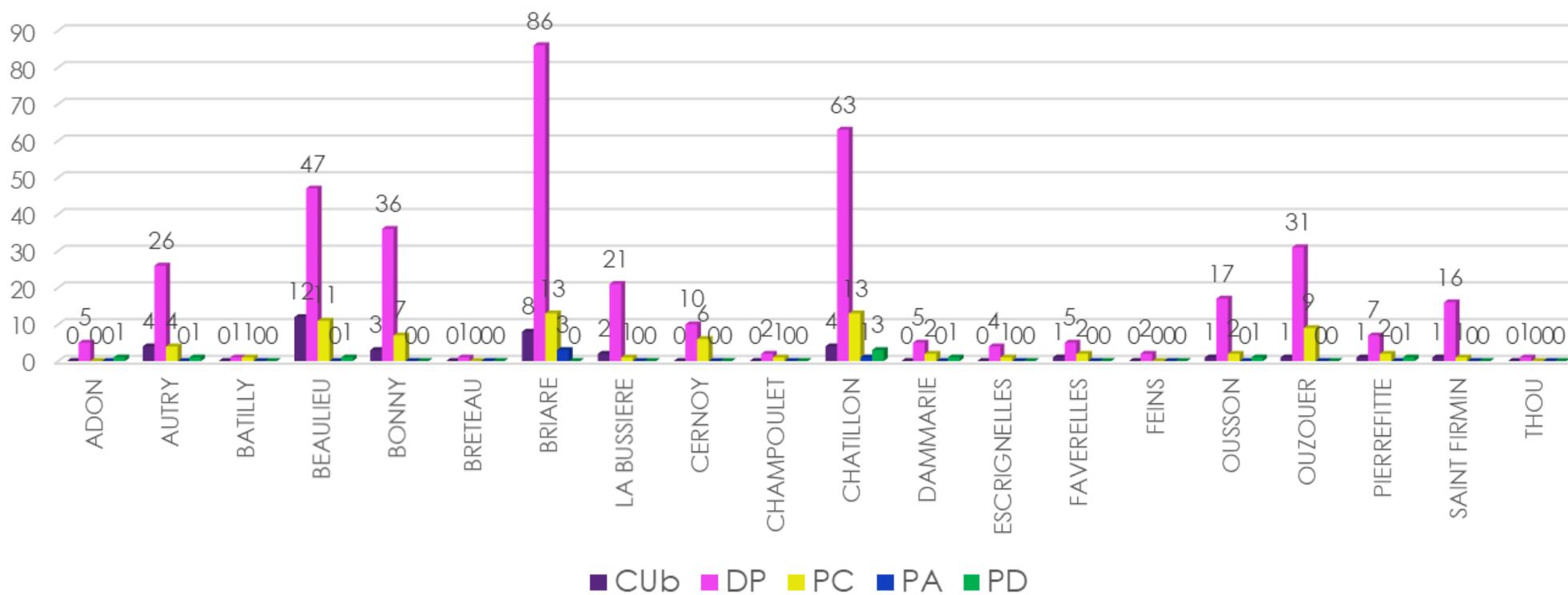
- - Travail sur la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Suivi et accompagnement des communes sur la création des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Contribution aux futurs projets de centrales photovoltaïques sur l'ensemble du territoire
- Réunion auprès des agents communaux en charge de l'urbanisme

### 4. NOMBRE D'ACTES :

Le service urbanisme a instruit 513 actes répartis comme suit :



## Nombre d'actes par commune année 2023



## 5. **PROJETS POUR 2024 :**

- L'approbation de la modification simplifiée n°2 du intercommunal (PLUi).  
*nota : celle-ci a été approuvée le 28/05/2024*
- Une procédure de DP MECDU (Déclaration de Projet valant Mise En Compatibilité du Document d'Urbanisme) pour le projet de centrale photovoltaïque porté par Abowind à Autry-le-Châtel.
- La rédaction du rapport triennal relatif à la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers du territoire, conformément à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 complété le 20/07/2023.
- La finalisation des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE



Depuis 2018 la CCBLP exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations). Ce fut une compétence nouvelle, imposée par l'Etat, qui a nécessité pour notre communauté de communes la mobilisation de nouveaux moyens humains et financiers. Elle comprend plusieurs volets :

- La mise en place d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)
- La gestion des digues de Loire
- La gestion des milieux aquatiques (rivières essentiellement)

### PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DES VALS DE LOIRE DANS LA NIEVRE, LE CHER ET LE GIENNOIS

Un premier PAPI avait été élaboré en collaboration avec l'Etablissement Public Loire (EP Loire) de 2019 à 2022. Un second PAPI 2 plus opérationnel a été mis en place à partir de 2023, la plupart des actions seront subventionnées à hauteur de 80% et le coût résiduel prévisionnel pour notre EPCI sur les 6 ans serait de 82 382,48 € TTC dont 1 759,61€ pour l'année 2023 animation par l'EPL).

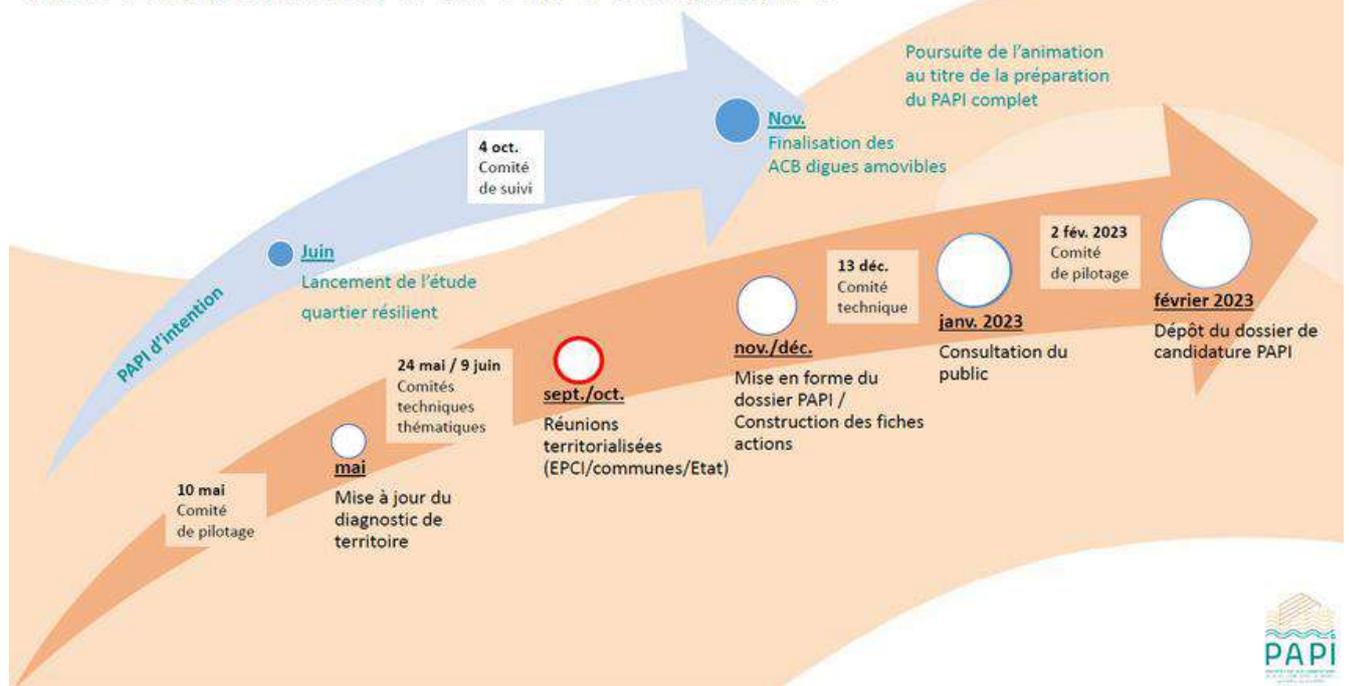
#### Mise en œuvre des actions du PAPI des Vals de Loire - Reste à charge CC Berry Loire Puisaye

| Référence de la fiche action | Libellé de l'action  | Budget par année (en € TTC) |             |             |            |            |            | Budget total (en € TTC) |             |
|------------------------------|--|-----------------------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|-------------------------|-------------|
|                              |  | 2023                        | 2024        | 2025        | 2026       | 2027       | 2028       | 2029                    | 2023-2029   |
| <b>Axe 0</b>                 |  |                             |             |             |            |            |            |                         |             |
| 0.1                          | Animation et suivi de la mise en oeuvre du PAPI (1,5 EPTP)   | 1 759,61 €                  | 3 519,22 €  | 3 519,22 €  | 3 519,22 € | 3 519,22 € | 3 519,22 € | 1 759,61 €              | 21 115,31 € |
| <b>Axe 1</b>                 |  |                             |             |             |            |            |            |                         |             |
| 1.0                          | Enquête perception du risque   |                             | 381,43 €    |             |            | 381,43 €   |            | 380,00 €                | 1 142,86 €  |
| 1.1                          | Evènement de sensibilisation   |                             | 571,43 €    |             |            |            |            |                         | 571,43 €    |
| 1.2                          | Sorties découvertes/artistiques  |                             |             |             |            | 1 142,86 € |            | 1 142,86 €              | 2 285,71 €  |
| 1.3                          | Formation équipes municipales  |                             |             |             |            | 1 000,00 € |            |                         | 1 000,00 €  |
| 1.4                          | Exercice sur table   |                             |             |             |            | 571,43 €   |            |                         | 571,43 €    |
| 1.9                          | Plaquettes thématiques   |                             |             | 228,57 €    | 228,57 €   | 228,57 €   |            | 457,14 €                | 1 142,86 €  |
| 1.10                         | Livret pédagogique   |                             | 428,57 €    |             |            |            |            |                         | 428,57 €    |
| 1.11                         | Vidéo motion design  |                             |             | 428,57 €    | 428,57 €   |            |            |                         | 857,14 €    |
| 1.12                         | Chemin mémoire   |                             |             | 500,00 €    |            |            |            |                         | 500,00 €    |
| 1.14                         | Visualisation PHEC   |                             |             |             | 500,00 €   | 500,00 €   |            |                         | 1 000,00 €  |
| 1.15                         | Accompagnement à la réalisation, l'actualisation des DICRIM, et l'impression de documents d'information préventive |                             | 335,00 €    | 335,00 €    | 335,00 €   | 335,00 €   | 335,00 €   |                         | 1 675,00 €  |
| <b>TOTAL</b>                 |  | - €                         | 1 716,43 €  | 1 492,14 €  | 1 492,14 € | 4 159,29 € | 792,14 €   | 1 522,86 €              | 11 175,00 € |
| <b>Axe 5</b>                 |  |                             |             |             |            |            |            |                         |             |
| 5.0                          | Diag logement  |                             |             | 1 055,00 €  | 1 055,00 € | 1 055,00 € | 1 055,00 € | 1 060,00 €              | 5 280,00 €  |
| 5.2                          | Autodiag activités économiques   |                             | 292,42 €    | 219,31 €    | 219,31 €   | 219,31 €   | 219,31 €   |                         | 1 169,68 €  |
| 5.3                          | Diag Bât public  |                             |             |             | 2 500,00 € |            |            |                         | 2 500,00 €  |
| 5.4                          | Autodiag patrimoine  |                             | 142,86 €    |             |            | 142,86 €   |            |                         | 285,71 €    |
| 5.6                          | Déchets post-inondation  |                             | 714,29 €    | 1 428,57 €  | 714,29 €   |            |            |                         | 2 857,14 €  |
| <b>TOTAL</b>                 |  | - €                         | 1 149,56 €  | 2 702,89 €  | 4 488,60 € | 1 417,17 € | 1 274,31 € | 1 060,00 €              | 12 092,53 € |
| <b>Axe 6</b>                 |  |                             |             |             |            |            |            |                         |             |
| 6.0                          | Etude ZEC Ethelin  |                             | 15 000,00 € | 15 000,00 € |            |            |            |                         | 30 000,00 € |
| 6.3                          | Etude ZEC ru St Firmin   |                             | 4 000,00 €  | 4 000,00 €  |            |            |            |                         | 8 000,00 €  |
| <b>TOTAL</b>                 |  | - €                         | 19 000 €    | 19 000 €    | - €        | - €        | - €        | - €                     | 38 000,00 € |
| <b>Année</b>                 |  | 2023                        | 2024        | 2025        | 2026       | 2027       | 2028       | 2029                    | Coût global |
| <b>TOTAL</b>                 |  | 1 759,61 €                  | 25 385,21 € | 26 714,25 € | 9 499,96 € | 9 095,68 € | 5 585,68 € | 4 342,47 €              | 82 382,84 € |

Les principales actions retenues par la CCBLP sont :

- Animation et le suivi qui seront toujours assurés par l'EP Loire
- Actions de sensibilisation
- Aide à l'élaboration des PCS et PICS
- Réalisation d'un exercice grandeur nature
- Poursuivre le diagnostic de la vulnérabilité : logements, entreprises, bâtiments publics, patrimoine culturel
- Organisation de la gestion des déchets post inondation
- Etudier une zone d'expansion des crues en cas de fermeture des portes de l'Ethelin et du ru de St Firmin.

## Vers l'élaboration d'un PAPI « travaux »



## GESTION DES DIGUES

La Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a décidé de confier la gestion des digues aux EPCI.

Pendant 10 ans l'Etat a accepté de continuer cette gestion dans le cadre d'une délégation. Au 27 janvier 2024 cette délégation prendra fin et les digues passeront intégralement aux EPCI.

Le territoire de la CCBLP comprend 14,3 km de digues constitués en majorité en digues domaniales, plus certains ouvrages non domaniaux (remblai d'accès du pont de Châtillon et canal latéral à Châtillon), l'ensemble constituant un système d'endiguement avec 6 ouvrages (4 vannes, plus les portes de l'Ethelin sous le canal latéral et les ports de St Firmin sur la route départementale). En 2022, les digues ont été régularisées à leur niveau de sureté actuel, ce qui engage la responsabilité de la CCBLP jusqu'à ce niveau. Régulariser une digue, c'est reconnaître son rôle dans la protection contre les inondations jusqu'à un niveau de protection donné. A l'avenir, une Communauté de Communes pourra améliorer ce niveau de sureté ou, à l'inverse, neutraliser (effacer) certaines digues.

Pour améliorer le niveau de sureté, il a été évoqué la possibilité de réhabiliter les portes sous le pont canal à Briare permettant de protéger plus de population sur Briare et cette opération permettrait de mettre en transparence une partie de la digue amont.

En mars 2022, la CCBLP a également décidé de déléguer la gestion de ses digues à l'EP Loire qui, dans le cadre d'un PAIC (projet d'aménagement d'intérêt commun) a proposé une organisation de gestion qui porte sur toute la longueur du fleuve. L'EP Loire s'est organisé en plateforme de proximité (Vichy, Nevers, Orléans, Blois Tours Angers). La CCBLP est rattachée à la plateforme d'Orléans qui comprend 7 EPCI (CCBLP, CdCG, Val de Sully, Les Loges, Métropole d'Orléans, Terres du Val de Loire, Grand Chambord)

En 2022 et 2023, l'EP Loire en collaboration avec les EPCI s'est préparé pour assurer cette délégation ce qui a déjà donné lieu à deux conventions dites de préfiguration :

- une en 2022 dont le coût a été réparti à part égale entre les 7 EPCI (5 143€)
- une en 2023 le coût sera réparti à 50% sur la longueur de digue et 50% sur la population totale de l'EPCI soit 8 415€ pour la CCBLP.

- à partir de 2024 la participation sera répartie à 66% sur la longueur de digue et 34% sur la population totale de l'EPCI soit 70 452€ pour la CCBLP

En cas de crise, nous devons surveiller les digues, manœuvrer les vannes et les portes, sachant que les portes de St Firmin demandent des moyens humains et techniques assez importants. 8 agents communaux et 3 intercommunaux ont été identifiés. L'EP Loire a assuré la formation des agents en décembre 2023. Une convention avec les communes est nécessaire pour que les agents communaux puissent intervenir.

Des travaux ont été identifiés dans la convention susceptibles d'être subventionnés à 80% jusqu'en 2035, sauf les ouvrages non domaniaux (40%).

Des travaux de restauration des portes sous le pont canal de Briare dont la domanialité n'est pas reconnue pourrait apporter une amélioration de la protection du centre ville de Briare. Une étude serait lancée dès 2024 afin d'appréhender la faisabilité et l'intérêt coût/bénéfice d'une telle restauration.

Certains ouvrages particuliers (portes et vannes) ne sont pas sécurisés. Voir avec la DDT si ces travaux seront subventionnés.

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

De nombreux territoires ne sont pas dotés d'une structure de type syndicat de rivière. C'est pourquoi le législateur a souhaité que chaque intercommunalité dans le cadre de la compétence GEMAPI puisse procéder à l'amélioration de l'état et du bon fonctionnement des cours d'eau.

Dans les territoires des communautés de communes Giennes et Berry Loire Puisaye, il n'existe pas de syndicat de rivière. Aussi, les deux EPCI se sont rapprochés afin de mettre en place un programme coordonné de restauration et de gestion des cours d'eau à l'échelle des sous-bassins des masses d'eau du Giennois dans la logique de solidarité amont-aval.

Le territoire est d'environ 800 km<sup>2</sup> avec 12 masses d'eau de cours d'eau naturelles. Il y a au total 375 km de cours d'eau, dont 201 km de cours d'eau principaux et 174 km de cours d'eau secondaires.

C'est dans le cadre des objectifs fixés par la Directive Cadre Eau (DCE) pour la préservation et la restauration des eaux superficielles et souterraines, qu'un Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) a été mis en place. C'est un outil technique et financier à caractère contractuel développé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et consolidé dans les modalités de leur 11<sup>ème</sup> programme 2019-2024 pour la réalisation d'actions sur les milieux aquatiques. Il permet d'obtenir d'importants financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental du Loiret pour la réalisation d'actions sur les milieux aquatiques.

### Le CTMA

Le CTMA est mis en œuvre à l'issue d'une étude préalable engagée par les acteurs d'un territoire hydrographique. Le but est de développer un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, pour maintenir le bon état écologique ou corriger les altérations identifiées dans l'état des lieux des masses d'eau concernées, en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux.

Le Bureau d'Etude SARL RIVES a été missionné en 2018 pour réaliser l'étude préalable sur les milieux aquatiques des bassins versants du Giennois.

L'estimation financière du Bureau d'Etude concernant les travaux de restauration de l'année 2023 ont été apportées en fonction de l'acceptabilité des propriétaires riverains et de l'avis de l'Agence de l'Eau.

Pour mener à bien la mise en place du CTMA pour les 6 prochaines années (2023-2028), les deux Communautés de Communes ont recruté un Technicien de Rivière en septembre 2021.

Pour information, la stratégie du territoire est établie sur une période de 6 années, le contrat territorial se programme sur 3 ans. Au terme de la première phase de 3 ans, un bilan succinct sera réalisé, il permettra de faire un point avant de s'engager dans la deuxième phase de 3 ans.

Par délibération du 8 décembre 2021, le conseil communautaire avait approuvé le programme d'action du contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA). Par la suite, l'agence de l'eau a souhaité apporter un certain nombre de modifications. Une nouvelle délibération a été prise le 16 mai 2023 ramenant le programme d'actions du CTMA à **2 732 981 €** pour les deux communautés de communes.

Ce projet est subventionné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret. Le total des subventions atteint 80% pour les travaux et entre 60 et 80% pour les actions transversales. Les deux communautés de communes ainsi que la Fédération de Pêche du Loiret sont maître d'ouvrage du contrat.

Le contrat territorial a une durée totale de 6 ans (période de 3 ans reconductible pour une durée de 3 ans après bilan à mi-parcours).

Le programme d'actions se présente en deux parties :

- La première est représentée par les sites d'études avec les différentes thématiques d'interventions (morphologie, continuité, aménagement ou effacement).

Le montant total des travaux de la première période de 3 ans (2023-2025) est de 792 750 € T.T.C. dont 27 213 € T.T.C. de « reste à charge » pour la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

- La deuxième partie est représentée par les actions transversales visant à répondre aux altérations de l'hydrologie des cours d'eau et de la qualité physico-chimique des eaux.

Le montant total des actions transversales sur la première période de 3 ans (2023-2025) est de 356 100 € T.T.C. dont 72 100 € T.T.C. de « reste à charge » pour la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Le programme d'actions du CTMA Giennois a un coût total de 2 732 981 € T.T.C. soit un reste à charge total de 213 286 € T.T.C. pour la CCBLP.

Ce sont des montants prévisionnels maximum, ils pourront être réévalués car les travaux ne peuvent se réaliser sans l'accord des propriétaires riverains concernés par les projets de restauration des cours d'eau. Le programme sera donc mené en concertation avec l'ensemble des propriétaires et usagers.

L'année 2023 a été marquée par la signature du contrat territorial des milieux aquatiques malgré toutes les difficultés rencontrées, comme par exemple l'acceptation des riverains et la validation des documents administratifs. On peut déplorer que certaines actions n'aient pas pu être complètement réalisées, mais l'une d'entre elles a pu être finalisée.

## Les grandes étapes :

**01/2023** : Validation  
des dossiers  
réglementaires

**07/2023** :  
Signature  
administrative du  
CTMA

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le **12/2023** :  
ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE



Signature officielle  
du CTMA du  
Giennois

**06/2023** :  
Consultation des  
entreprises

**10/2023 à 11/2023** :  
Suivi du chantier sur  
Coullons

L'une des dernières missions du bureau d'étude SARL RIVE a été la rédaction des dossiers réglementaires. Ces dossiers, bien que très complexes, sont obligatoires. Le DLE (dossier loi sur l'eau) est un document nécessaire pour s'assurer que les projets respectent les réglementations environnementales et visent à protéger les ressources en eau, les écosystèmes aquatiques et les zones humides. La DIG (déclaration d'intérêt général), quant à elle, est un acte administratif qui permet de reconnaître un projet comme une action d'intérêt général et de justifier les interventions sur des propriétés privées.

Les premières versions ont été rédigées au début de l'année 2022 et, après plusieurs analyses et corrections, les dossiers ont été instruits et validés par les services de l'État au cours du premier trimestre 2023.

## CHRONOLOGIE ADMINISTRATIVE 2023

### Le 1er trimestre 2023

Pendant cette même période, le technicien de rivière a effectué des relevés de terrain sur les sites où des travaux sont prévus pour l'année 2023. Ces relevés permettent au technicien de rédiger une note technique expliquant l'objectif des travaux, qui est ensuite soumise à la validation de la Direction Départementale des Territoires.

### Le 2ème trimestre 2023

Nous avons rencontré des difficultés concernant l'acceptabilité des travaux sur le site n°22 à Beaulieu-sur-Loire. Bien que la plupart des riverains aient initialement donné leur accord verbal lors d'une concertation, deux propriétaires ont exprimé leur désaccord quant à la réalisation des travaux et même à la réalisation d'une étude. Malgré l'intervention des élus locaux, aucune solution n'a été trouvée. Nous avons donc été contraints de reporter cette action, car les propriétaires concernés par ces futurs travaux sont impliqués par un ouvrage à effacer.

Le technicien de rivière s'est alors concentré sur la rédaction de la note technique pour un site de la Communauté des Communes Giennoises, pour lequel il avait obtenu les autorisations préalables des propriétaires riverains.

Après plusieurs mois de rédaction et d'échanges avec les services de l'État, le technicien a finalement reçu, fin juin 2023, l'autorisation des services de l'État pour réaliser les travaux sur l'un des sites d'actions.

### Le 3ème trimestre 2023,

En juillet 2023, a eu lieu la signature administrative du Contrat Territorial sur les Milieux Aquatiques du Giennois (CTMA) par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret, la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du

Milieu Aquatique, ainsi que les Communautés des Communes de Berry Loire Puisaye.

Cette signature officialise l'engagement des partenaires pour le financement des actions du premier contrat territorial du Giennois, pour une période de trois ans.

### Le 4ème trimestre 2023

En décembre 2023, a eu lieu la cérémonie de signature du CTMA du Giennois à la Communauté des Communes Giennoises. Bien que le contrat ait été signé administrativement quelques mois auparavant, cette cérémonie a rassemblé les différents partenaires techniques et financiers ainsi que la presse locale. Cet événement a permis de rendre public l'intérêt des communautés des communes à réaliser des actions en faveur de l'environnement.



### TAXE GEMAPI

Afin de financer toutes ces charges nouvelles liées à cette nouvelle compétence, l'Etat a donné la possibilité aux communautés de communes de lever une taxe spécifique dite « taxe gemapi » qui est prélevée sur les feuilles d'impôts fonciers bâtis et non bâtis.

La CCBLP a instauré la taxe GEMAPI en 2021.

Chaque année la CCBLP vote un produit attendu en fonction des charges liées à cette compétence et ce sont les services fiscaux qui déterminent le taux de la taxe en fonction de ce produit attendu

En 2023, il a été voté un produit attendu de 125 000 €, cela s'est traduit par un taux de 0,421% sur les propriétés bâties et 0,897% sur le non bâti.

### AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LA GEMAPI

La CCBLP est adhérente à l'EPAGE du Loing et participe à son financement à hauteur de 6 411 € en 2023.

En dehors des missions du CTMA du Giennois, le technicien de rivières a participé, au cours de l'année 2023, à des réunions de concertation avec l'EPAGE du Loing et le SAGE Nappe de Beauce, portant sur divers sujets concernant les milieux aquatiques. La participation du technicien à ces réunions organisées par différentes instances environnementales démontre l'implication de la collectivité sur le territoire.

La loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence « eau potable » ~~aux établissements publics~~ de coopération intercommunale. Ce transfert doit être réalisé au plus tard en 2026 (*une information gouvernementale en 2024 a indiqué que ce transfert ne serait que facultatif*).

Afin de préparer ce transfert suffisamment en amont, les élus ont souhaité, le 11 février 2020, réaliser une étude permettant de disposer d'une bonne connaissance des réseaux existants, de disposer d'un programme pluriannuel d'investissement, et de proposer la gouvernance de ce service.

L'assistance du Département du Loiret dans le cadre du dispositif « Cap Loiret » a été sollicitée pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude et pour l'accompagnement en phase analyse des offres.

Le concours financier des agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie a été également sollicité.

La connaissance patrimoniale des réseaux est indispensable pour opérer ce transfert de compétences dans de bonnes conditions.

La consultation pour le choix d'un bureau compétent pour la réalisation de cette étude a été lancée au début de l'année 2023.

Le Bureau d'étude retenu est CETHYA.

L'étude se décompose de la façon suivante :

**PARTIE 1** : Schéma d'alimentation en eau potable

- Phase 1 : Pré-diagnostic et analyse de la production : 52 760 € HT ;
- Phase 2 : Diagnostic des réseaux : 241 630 € HT ;
- Phase 3 : Schéma d'alimentation en eau potable : 18 900 € HT ;

**PARTIE 2** : Etude de gouvernance

- Phase 1 : Etat des lieux : 19 850 € HT ;
- Phase 2 : Situation des collectivités : 12 350 € HT ;
- Phase 3 : Etude des scénarii de transfert : 15 800 € HT ;
- Phase 4 : Accompagnement dans la mise en œuvre : 13 700 € HT

TOTAL : 374 990 € HT

La réunion de lancement s'est déroulée le 18 octobre 2023 pour débiter la phase 1 qui concerne l'état des lieux des installations.

## GESTION DES ORDURES MENAGERES

La compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » est détenue par la communauté de communes mais exercée par le SMICTOM du Giennois.

La communauté de communes verse au SMICTOM le montant de la participation, qui s'élève à **2 912 698,10 €** pour l'exercice 2023, ainsi que **42 557,66 €** de redevance spéciale (ordures ménagères des collectivités) pour les établissements de la communauté de communes mais aussi des communes du territoire.

***Le rapport d'activités du SMICTOM du Giennois est consultable au siège de la communauté de communes.***

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Courant 2022, la CCBLP a lancé une consultation de Délégation de Service Public (DSP). Suite au respect de la procédure et à l'analyse des candidatures, la collectivité a décidé de retenir l'offre la plus avantageuse.

Depuis le 1er janvier 2013, SUEZ est le délégataire de l'assainissement collectif. Le contrat a une durée de 7 ans. Les communes de Briare et Châtillon-sur-Loire conservent leur contrat en cours avec une échéance à 2026 et 2029.

Le service assainissement de la communauté de communes supervise le contrôle du contrat pour les communes suivantes : Adon, Autry-le-Châtel, Beaulieu-sur-Loire, Briare, Bonny-sur-Loire, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Châtillon-sur-Loire, Dammarie-en-Puisaye, La Bussière, Ousson-sur-Loire, Ouzouër-sur-Trézée, Pierrefitte-ès-Bois, Saint Firmin-sur-Loire et Thou.

### Harmonisation des tarifs

L'harmonisation des tarifs, votée par le conseil communautaire le 12 mars 2020, s'est poursuivie en 2023. Pour chaque commune, la correction tarifaire est calculée en fonction de deux paramètres :

- la grille d'harmonisation validée par le conseil communautaire, avec une convergence vers un prix unique, ce qui entraîne selon les communes une augmentation ou une diminution,
- les besoins budgétaires de la communauté de communes pour réaliser le programme pluriannuel d'investissements déterminé par le schéma directeur.

### Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des contrats de concession

Afin d'assister la CCBLP pour le suivi, le contrôle et l'analyse des prestations et du programme de renouvellement des contrats en concession, il a été fait le choix de recourir à un prestataire extérieur : cette mission a été confiée au cabinet IRH et fait l'objet de réunions trimestrielles du comité de pilotage.

### Assistance technique du département pour le suivi des ouvrages

Une convention d'assistance technique du Département du Loiret a été signée, avec notamment les stipulations suivantes :

- Missions : assistance technique pour le diagnostic et le suivi de l'ensemble des ouvrages d'assainissement collectif de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye
- Durée de la convention : un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, renouvelable par tacite reconduction.

A titre indicatif pour l'année 2022 ce service a été facturé 3 229,20 € (en attente de la facture 2023).

### Epannage des boues

Les restrictions sanitaires concernant les « boues COVID » ont été levées. Suez dans le cadre du contrat de DSP gère l'épandage des boues de notre territoire.

## Travaux

### Sur l'ensemble du territoire :

- Mise à niveau et création des boîtes de branchement
- Renouvellement de matériels divers sur les ouvrages
- Sécurisation des postes de refoulement
- Instrumentalisation des points A2 (point de mesure réglementaire des déversements en tête de station) demandé par l'agence de l'eau.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE



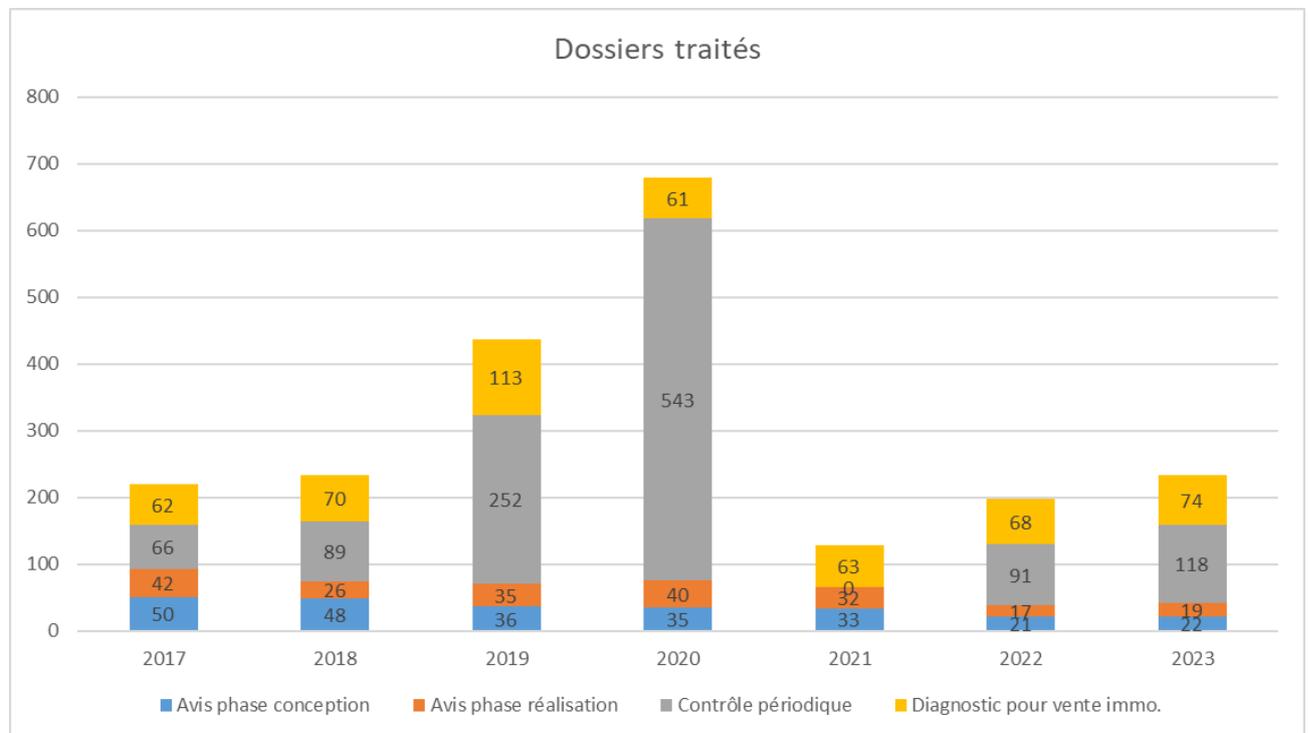
Tarifs

| TARIF SPANC 2022      |          |
|-----------------------|----------|
| DIAGNOSTIC PERIODIQUE | 120,00 € |
| DIAGNOSTIC VENTE      | 120,00 € |
| AVIS DE CONCEPTION    | 42,00 €  |
| AVIS DE REALISATION   | 76,00 €  |

| TARIF SPANC 2023              |          |
|-------------------------------|----------|
| DIAGNOSTIC PERIODIQUE         | 130,00 € |
| DIAGNOSTIC VENTE              | 130,00 € |
| AVIS DE CONCEPTION            | 80,00 €  |
| AVIS DE REALISATION           | 120,00 € |
| LITIGE (avec nouvelle visite) | 140,00 € |
| CONTRE VISITE                 | 60,00 €  |

Fonctionnement

Le SPANC a traité en 2023, 233 dossiers dont 22 avis en phase conception, 19 avis en phase réalisation, 118 en phase périodique et 74 diagnostics dans le cadre d'une vente immobilière.



Les contrôles périodiques ont une validité de 10 ans maximum et réalisée en 2010-2011 lors de la création du SPANC. Afin d'anticiper un accroissement considérable de l'activité du service avec l'arrivée à échéance de ces premiers contrôles, il a été décidé de confier cette prestation à un tiers. En 2022, une nouvelle consultation a été lancée. Au terme du marché, c'est la société ACE assainissement (Ouzouer-sur-Loire) qui a été retenue pour les missions suivantes :

Diagnostics des installations d'assainissement non collectif existantes selon descriptif du contrat

Durée : 3 ans

Montant du marché : à prix unitaires

Diagnostic pour un contrôle initial : 94,90 € HT

Diagnostic pour un contrôle périodique : 94,90 € HT

Diagnostic pour un contrôle d'une vente immobilière : 94,90 € HT

Diagnostic pour un litige : 94,90 € HT

Rendez-vous non honoré : 49,90 € HT



La voirie intercommunale représente **440 kilomètres** selon les éléments dont nous disposons actuellement (relevé ATESAT), 240 km sur le territoire de l'ex CCCB (ex-canton de Briare) et 200 km sur le territoire de l'ex-CCCCL (ex-canton de Châtillon sur Loire) . La CCCB avait transféré 85 % de la voirie goudronnée hors agglomération sans transfert de charge. Dans un souci d'harmonisation c'est ce même pourcentage qui a été conservé lors de la fusion sur l'ensemble du territoire. Cela a eu pour conséquence de soulager le budget des communes mais a constitué une lourde charge financière nouvelle pour le budget communautaire.

## REGLEMENT DE VOIRIE

Un règlement de voirie a été adopté le 16 juillet 2019.

Ce règlement concerne l'ensemble des voies communales qui ont été reconnues d'intérêt communautaire selon la définition retenue par le conseil, y compris les voiries des zones d'activités.

Il définit les interventions qui incombent à la communauté de communes et celles qui restent à effectuer par les communes (interventions d'urgence telles que le rebouchage des nids de poule). En ce qui concerne les travaux lourds, toute création d'une nouvelle voie est automatiquement de compétence communautaire. Les pouvoirs de police sont, quant à eux, conservés par les Maires.

Il rappelle que les voiries doivent être classées dans le domaine public communal ; en effet une voie classée « chemin rural » et donc appartenant au domaine privé de la commune, ne peut pas être intégrée à la voirie d'intérêt communautaire.

Les précisions suivantes sont apportées :

- l'entretien des nids de poule incombe aux communes ;
- la voirie des hameaux est bien comprise dans la définition de la voirie d'intérêt communautaire, dès lors qu'elle est revêtue.

## TRAVAUX

Le choix des voies à traiter se fait en étroite collaboration avec les communes.

Les communes ayant bénéficié de travaux en 2023 sont : Adon, Autry-le-Châtel, Batilly-en-Puisaye, Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Breteau, Briare, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Châtillon-sur-Loire, Dammarie-en-Puisaye, La Bussière, Ouzouër-sur-Trézée, Pierrefitte-ès-Bois, Saint Firmin-sur-Loire et quelques prestations complémentaires pour un montant total de 624 630,85 € HT (en 2022 : 698.131,50 € HT, en 2021 : 677 259,40 € HT, en 2020 : 528 657,30 € HT). A cela se rajoute 74 487.50 € HT de travaux à la Zone de la Pinade sur Briare sur le budget de la zone d'activité.

### Adon

Les Sereins 16 240,00 €

### Autry Le Châtel

Les Gessats 10 093,75 €

### Batilly en Puisaye

Les Tailles 12 925,00 €

Les Clous 33 850,00 €

### Beaulieu sur Loire

VC 41 8 825,00 €

VC 43 Les Gauvins 27 823,00 €

### Bonny sur Loire

VC 1 Bordebure 4 650,00 €

La Ferme de Vaupy 27 150,00€

le Coudray 4 005,00 €

|  |             |
|--|-------------|
| <b>Breteau</b>   |             |
| VC 2 route de Dammarie                                 | 34 720,00 € |
| <b>Briare</b>  |             |
| Route d'Arrabloy                                       | 27 862,00 € |
| <b>Cernoy en Berry</b>                                 |             |
| Les Loups  | 3 512,50 €  |
| Les Giraults   | 10 351,00 € |
| Les Cortillats   | 15 240,40 € |
| Les Reniers  | 16 989,10 € |
| La Chenotière  | 7 604,20 €  |
| la bandonnière d'en bas                                | 3 070,00 €  |
| <b>Champoulet</b>                                      |             |
| VC 4 la Foucherie                                      | 12 340,00 € |
| VC 4 la Métairie Neuve                                 | 2 700,00 €  |
| <b>Châtillon sur Loire</b>                             |             |
| VC 27 La Censuère                                      | 7 367,50 €  |
| VC 25 Pyramide   | 7 367,50 €  |
| VC 35 le petit Tréquoy                                 | 74 174,00 € |
| <b>Dammarie en Puisaye</b>                             |             |
| route de Breteau                                       | 49 725,00 € |
| Les Plains   | 1 350,00 €  |
| Les Bergers  | 1 800,00 €  |
| <b>La Bussière</b>                                     |             |
| Route d'Escrignelles                                   | 32 587,00 € |
| <b>Ouzouër sur Trézée</b>                              |             |
| VC 14 route de Botteron                                | 20 140,00 € |
| VC 1 la Bretonnerie                                    | 9 220,00 €  |
| <b>Pierrefitte-ès-Bois</b>                             |             |
| Ferrandière  | 23 150,00 € |
| VC 10 le Verdois                                       | 3 290,00 €  |
| VC 13 route de Beaulieu                                | 2 800,00 €  |
| <b>St Firmin</b>                                       |             |
| VC 6 Les Beaunois                                      | 12 535,00 € |
| VC les Hézeaux   | 11 206,00 € |
| Maisons brûlées  | 14 770,00 € |
| La Blottière   | 925,00 €    |
| Nombranle  | 2 340,00 €  |
| VC Route des Pierres                                   | 2 635,00 €  |
| <b>Sur les ZA travaux à la Pinade</b>                  | 47 779,50 € |
| Voirie devant l'entreprise Monteiro                    |             |
| Pose de bordures et reprise des rives<br>rue du canton | 26 708,00 € |

Les travaux sont actuellement réalisés par l'entreprise Vauvelle dans le cadre d'un marché à bons de commande qui a été renouvelé en 2022. Ce marché sur 4 ans permet de bénéficier de prix unitaires compétitifs.

## PONT DE MAIMBRAY – BEAULIEU-SUR-LOIRE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE

Le pont sur la Venelle a fait l'objet d'une rénovation totale, les travaux se sont terminés le 22 novembre 2023. Le coût de l'opération globale est de 285 624,00 € HT. La CCBLP a pu bénéficier pour cette opération de subventions de l'état (DSIL) de 57 615,00 € et du Département via le volet 2 de 170 884,00 €.





## CENTRE AQUATIQUE L'ILE VERTE

### Concession de service public

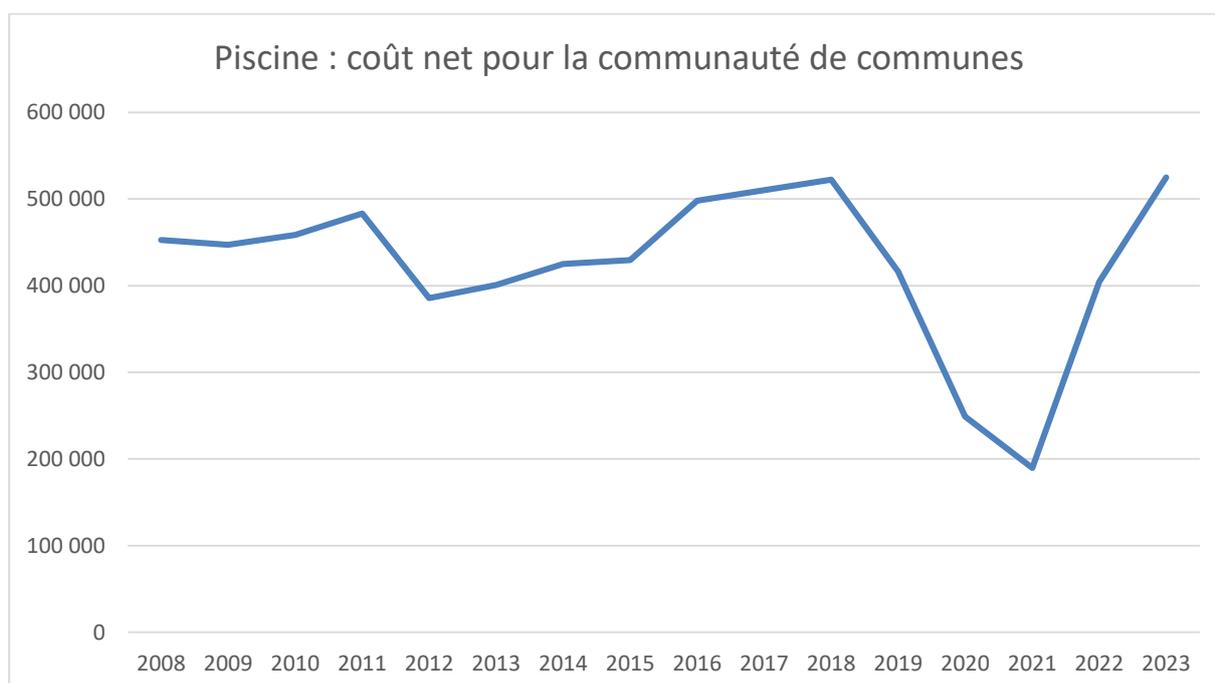
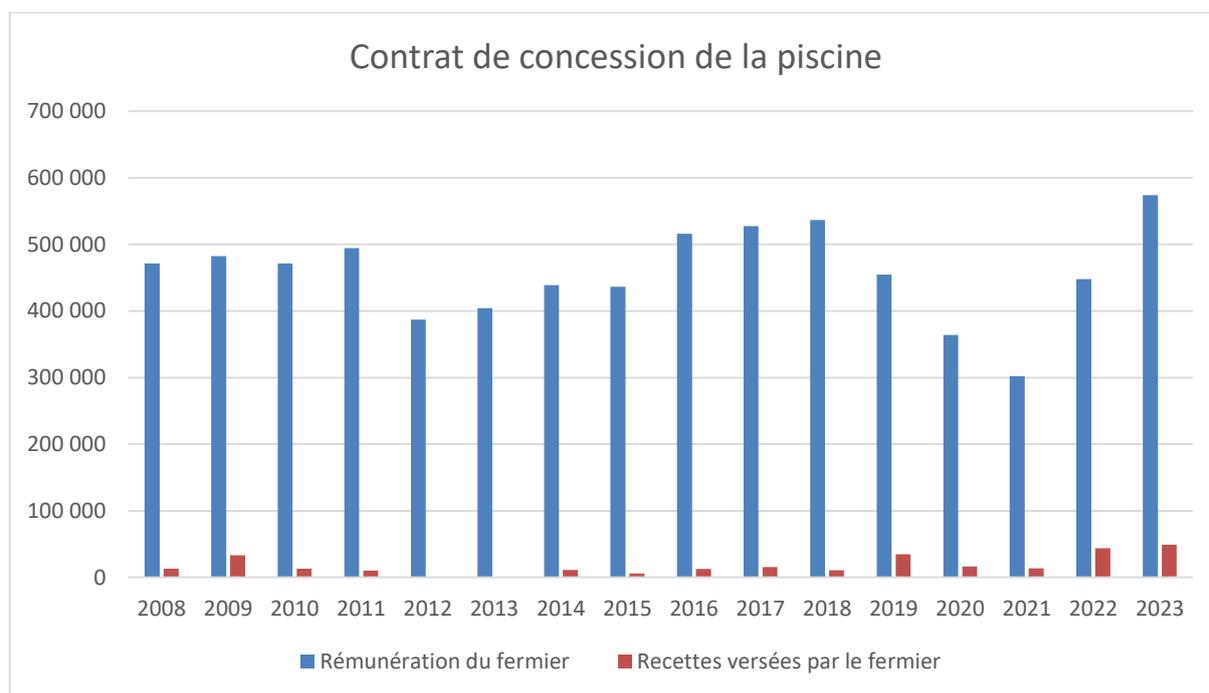
Le centre aquatique des Prés Gris est exploité par la société RECREA par voie de concession de service public, sous le nom commercial « L'Île Verte ».

La société RECREA a été retenue, après analyse des offres, pour la période 2019-2023.

L'établissement a été fermé en 2020 et 2021 pour travaux, il a rouvert en avril 2022.

Le coût annuel pour la communauté de communes a été de **524 955 € en 2023**.

La société RECREA remet chaque année son rapport d'activité qui est consultable au siège de la communauté de communes.



## OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

La société LOIRE FUTURE est chargée du suivi-animation de l'OPAH. Ses missions sont les suivantes :

- Mobiliser et informer le public : assurer la promotion auprès des propriétaires éligibles, sensibilisation à l'intérêt de la démarche,
- Mettre en place des outils de communication sur le dispositif par tout moyen (affichage, brochures, tenue de stands, contacts directs, etc.),
- Aider au montage des dossiers pour l'ANAH, incluant le diagnostic des logements, le conseil en rénovation, l'aide à l'analyse des devis de travaux, etc.,
- Apporter un conseil auprès de la communauté de communes dans sa politique de lutte contre le mal-logement et la vacance, apporter des éléments de connaissance du parc de logements,
- Effectuer un bilan régulier, participer au comité de pilotage, évaluer l'action.

### Bilan de la deuxième année :

(source Loire Future)

**Suivi/animation 2023**

**Visites de chantiers :**

- **Organisation de visites de chantiers en présence des propriétaires et accompagnés des artisans et entreprises intervenantes**
  - **Beaulieu-sur-Loire – 39 rue de Sancerre**  
Le Jeudi 24/05 de 10h à 12h
  - **Châtillon-sur-Loire – Chemin de La Botteloup**  
Le Jeudi 25/05 de 10h à 12h

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BERRY LOIRE PUISAYE

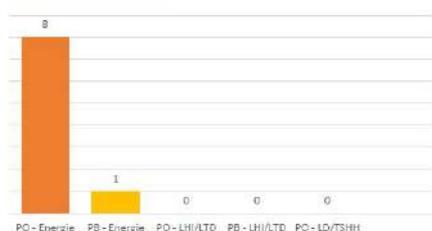
Loire future  
Conseil et Ingénierie financière pour la rénovation

28



## Dossiers engagés : 9

Types de dossiers



Types de travaux



**La totalité des dossiers concernent la rénovation énergétique**

*Les projets mobilisent en moyenne 3 à 4 corps d'état*

*La très grande majorité des entreprises intervenantes sont locales*

## Dossiers engagés : 9

Panier moyen TRAVAUX

**40 376 €**

*Des projets conséquents*

Montant moyen SUBVENTIONS

**22 903 €**

*Des montants de subventions importants*

RESTE A CHARGE moyen

**17 473 €**

*Un reste à charge contraignant*

**Montant total des travaux engagés : 363 381 €, dont 278 555 € de travaux éligibles**

**Montant total des subvention octroyées : 206 128 €,**

**dont abondements et primes OPAH/CBBLP : 30 898 € (soit 15%)**

## Suivi des objectifs - Année 2

|   | Objectif  | Engagé        |
|---|-----------|---------------|
| <b>Propriétaires bailleurs</b><br>Toutes interventions  | 6         | 1             |
| <b>Propriétaires occupants LHI-LTD</b><br>Logements insalubres, très dégradés                     | 2         | 0 (1)         |
| <b>Propriétaires occupants LD-TSHH</b><br>Logements dégradés, travaux de sécurité ou de salubrité | 1         | 0             |
| <b>Propriétaires occupants</b><br>Energie   | 12        | 8 (2)         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>21</b> | <b>9 (12)</b> |
| Prime « sortie de vacance »   | 2         | 1             |
| Prime « accession à la propriété »  | 4         | 3             |

**3 projets déposés et en attente d'agrément dont :**

- 2 dossiers PO Energie
- 1 dossier LHI-LTD

• **Un dispositif de primes qui fonctionne !**

## Suivi des objectifs - Année 2

|  | Objectif                  | Engagé           |                |
|--|---------------------------|------------------|----------------|
| <b>Agence nationale de l'habitat</b><br>Anah | <b>AE prévisionnelles</b> | <b>361 042 €</b> |                |
|  | Dont aides aux travaux    | 332 991 €        | 135 746 € 41 % |
|  | <b>Objectif</b>           | <b>Engagé</b>    |                |
|  | <b>AE prévisionnelles</b> | <b>81 175 €</b>  |                |
|  | Dont aides aux travaux    | 67 480 €         | 30 898 € 46 %  |
|  | <b>Objectif</b>           | <b>Déposé</b>    |                |
| <b>Loiret</b><br>votre Département           | <b>AE prévisionnelles</b> | <b>74 000 €</b>  |                |
|  | Dont aides aux travaux    | 74 000 €         | 12 221 € 17 %  |

**Un effort supplémentaire doit être engagé sur les possibilités de financement du reste à charge**

## OPERATION « CŒUR DE VILLAGE »

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE



Le 27 juillet 2017, le conseil communautaire a accepté de ~~soutenir financièrement~~ les communes qui s'engagent dans une opération de Cœurs de village par le versement d'un fonds de concours.

Un règlement détaillant les conditions d'attribution (dépenses éligibles, modalités d'attribution et de versement, taux et plafond, etc.) a été adopté.

Afin d'harmoniser la situation, une étude architecturale et urbanistique a été lancée dans le but de délimiter le périmètre des Cœurs de ville/village dans les 14 communes de l'ex-communauté de communes de Briare (ceci ayant déjà été réalisé avant 2017 par l'ex-communauté de communes de Châtillon-sur-Loire sur ses 6 communes).

Les communes concernées sont : Adon, Batilly-en-Puisaye, Breteau, Bonny-sur-Loire, Briare, Champoulet, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, Faverelles, Feins-en-Gâtinais, La Bussière, Ousson-sur-Loire, Ouzouër-sur-Trézée et Thou.

Le taux du fonds de concours est fixé à 40 % de la dépense éligible, définie comme le montant des travaux HT diminué des autres subventions obtenues par la commune, cette dernière ayant donc à sa charge 60 % de la dépense éligible.

Le montant maximum du fonds de concours est fixé à 150 000 € par opération ou par tranche d'opération.

Deux dossiers ont été validés en 2023 :

### Commune d'Autry-le-Châtel : aménagement de deux carrefours en centre-bourg avec la pose de ralentisseurs

|   |                    |
|---|--------------------|
| Montant global des travaux (HT)                 | 108 690,50 €       |
| Montant subventionnable :                       | 108 690,50 €       |
| Subventions (Département) :                     | 55 000,00 €        |
| Montant subventionnable :                       | 53 690,50 €        |
| <b>Fonds de concours : 53 690,50 € x 40 % =</b> | <b>21 476,20 €</b> |

### Commune de Bonny-sur-Loire : travaux d'aménagement de sécurité, avenue du Général Leclerc

|   |                    |
|---|--------------------|
| Montant global des travaux (HT)                 | 43 780,55 €        |
| Montant subventionnable :                       | 43 780,55 €        |
| Subventions (Département) :                     | 15 671,00 €        |
| Montant subventionnable :                       | 28 109,55 €        |
| <b>Fonds de concours : 28 109,55 € x 40 % =</b> | <b>11 243,82 €</b> |

### Convention territoire globale

La Mutualité sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret et la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ont travaillé conjointement sur le déploiement d'une Charte territoriale des solidarités « Avec les familles » et sur une Convention territoriale Globale. Dans l'objectif de développer des actions visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire un questionnaire à destination des habitants a été créé et diffusé largement.

C'est le 13 décembre 2023 que la signature de la convention territoriale globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA Beauce cœur de Loire, les communes du territoire et la Communauté de Communes a pu aboutir.



### Les multi-accueils de Briare et Châtillon-sur-Loire

#### Les pré-inscriptions dans les multi-accueils



## Pré-inscriptions refusées 2023



**Observation :** les pré-inscriptions refusées pour un accueil régulier se sont vues proposer un accueil occasionnel sur les multi-accueils ainsi qu'un accompagnement du Relais Petite Enfance afin de trouver un autre mode de garde pour leur enfant.

### Ouverture annuelle

Le multi-accueil de Châtillon-sur-Loire a été ouvert 207 jours. Il a accueilli au cours de l'année 40 enfants différents. La tarification moyenne de la structure était d'1.71€.

Le multi-accueil de Briare, quant à lui, a été ouvert 245 jours et a accueilli 75 enfants différents. La tarification moyenne de la structure était d'1.77€.

### Les temps forts partagés par l'ensemble du Service Petite Enfance

- Semaine de la Petite Enfance sur le thème Pop



- Eveil musical



- Spectacle de fin d'année : la ferme Tiligolo



### Le Relais Petite Enfance :

Le relais a été ouvert 241 jours sur les 12 mois de l'année.

| Commune   | Nb d'AM agréés au 31 /12/2023 | Nb d'AM en activité au 31/01/23 | Nb d'AM en arrêt définitif sur la période | Nb d'AM en arrêt provisoire au 31/12 /23 | Nb total de places agréées au 31/12/23 |
|---|-------------------------------|---------------------------------|---|--|--|
| Autry le Châtel   | 5                             | 5                               | 1   | 0  | 17                                     |
| Beaulieu-sur Loire  | 4                             | 4                               | 0   | 1  | 14                                     |
| Bonny sur Loire   | 8                             | 8                               | 0   | 0  | 24                                     |
| La Bussière   | 3                             | 3                               | 1   | 0  | 10                                     |
| Cernoy en Berry   | 1                             | 1                               | 1   | 0  | 4                                      |
| Briare  | 16                            | 16                              | 1   | 2  | 53                                     |
| Ousson sur Loire  | 1                             | 1                               | 0   | 0  | 4                                      |
| Ouzouer sur Trézée  | 2                             | 2                               | 1   | 0  | 5                                      |
| Saint Firmin sur Loire  | 0                             | 0                               | 0   | 0  | 0                                      |
| Chatillon sur Loire   | 19                            | 19                              | 3   | 0  | 73                                     |
| <b>Nombre d'assistants maternels agréés au 31/12/23</b>                 |                               |                                 |   |  | <b>40</b>                              |
| <b>Nombre d'assistants maternels en activités au 31/12/23</b>           |                               |                                 |   |  | <b>40</b>                              |
| <b>Nombre d'assistants maternels nouvellement agréés sur la période</b> |                               |                                 |   |  | <b>4</b>                               |
| <b>Nombre d'assistants maternels en arrêt définitif sur la période</b>  |                               |                                 |   |  | <b>4</b>                               |
| <b>Nombre d'assistants maternels en arrêt provisoire au 31/12/2023</b>  |                               |                                 |   |  | <b>3</b>                               |
| <b>Nombre de places agréées au 31/12/2023</b>                           |                               |                                 |   |  | <b>131</b>                             |

**Observation :** Pour la 3ème année consécutive, on s'aperçoit que le nombre d'assistants maternels est en déclin sur notre territoire tout comme au niveau national.

Nombre de demandes formulées par les familles au RPE en 2023  
recherche d'un mode de garde :

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE

|   | Nombre de demandes spécifiques | Nombre d'assistants maternels acceptant l'accueil |
|---|--------------------------------|---|
| en horaires spécifiques/atypiques (avant 07h00, après 20h00, le week-end, jours fériés) | 2                              | 3   |
| en urgence  | 1                              | 4   |
| d'enfants en situation de handicap  | 0                              | 2   |
| en périscolaire   | 4                              | 9   |
| autres demandes   | 0                              | 0   |

**TOTAL demandes spécifiques :** 7 demandes

**Observation :** l'offre d'accueil chez les assistants maternels est un peu en-dessous de la demande des familles.

Très peu de demandes spécifiques sur notre territoire en 2023.

Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

Nombre de contacts reçus de familles en 2023 concernant le rôle d'employeur, les démarches à faire, le contrat de travail : 77

**Observation :** la grande majorité des appels, contacts ou rendez-vous avec les familles /parents-employeur ont lieu en fin de contrat, souvent en lien avec des indemnités ou des différents liés au paiement.

Cela vient d'un manque d'informations concernant le rôle d'employeur.

Offrir un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges pour les professionnels :

| Informations sur ...  | Nombre de séances en ...                              |   |
|---|---|---|
|   | Entretiens individuels (présentiel, visio, téléphone) | Réunions collectives ou conférences thématiques |
| Les conditions d'accès et d'exercice du métier  | 0   | 0   |
| Les passerelles entre les différents métiers  | 0   | 0   |
| Le droit du travail   | 2   | 0   |
| Les formations continues  | 3   | 0   |
| Le fonctionnement du RPE  | 3   | 0   |
| Les besoins de l'enfant (sommeil, alimentation...)  | 0   | 0   |
| Les gestes et les postures au travail   | 0   | 0   |
| L'éveil et le développement du jeune enfant (aménagement de l'espace, étapes du développement, compétences langagières, sociales, pré-mathématiques, lecture partagée...) | 0   | 0   |
| Les ressources du territoire (LAEP, Ludothèque, médiathèque, ...)   | 0   | 0   |
| Autres sujets   | 0   | 0   |

**Observation :** très peu de contacts durant cette année

Objectif 2024 : inciter les assistants maternels à passer par le Relais avant la signature des contrats.

Mettre en place des groupes d'échanges entre parents-employeurs. Pour cela, il convient de repérer des parents référents « experts »

Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques organiser des ateliers d'éveil :

Nombre d'ateliers d'éveil, animations proposées aux enfants en présence du professionnel organisés en 2023 :

80 ateliers d'éveil

Combien de temps le RPE consacre t'il en moyenne chaque semaine à l'organisation de ces ateliers d'éveil (préparation, rangement, nettoyage, transport...)?

12,0 heures

En moyenne quelle est la durée hebdomadaire des ateliers d'éveil (hors préparation, rangement, ...)?

12,0 heures

**Observation :** les ateliers d'éveil ont lieu tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires sur les communes de Autry-le-Châtel, Bonny-sur-Loire, Briare, Châtillon-sur-Loire et Ouzouër-sur-Trézée.

Un partenariat est en place avec Planet Kid's à Briare, 2 séances dans l'année.

Pour la semaine du goût en octobre, visite aux Vergers de Beaumont, très apprécié par tous avec une reconduction souhaitée.

Moins d'activités au dojo (en alternance avec salle périscolaire) à Autry-le-Châtel du fait des problèmes de chauffage.



## Le Lieu d'Accueil Enfants Parents

### Présentation

Ce lieu, ouvert depuis septembre 2020, fonctionne le mercredi matin à Briare de 9h00 à 11h30 et le jeudi après-midi à Châtillon-sur-Loire de 14h00 à 16h30.

|  |        |
|--|--------|
| Nombre d'heures de fonctionnement                                      | 304:00 |
| Nombre d'heures d'ouverture au public                                  | 203:00 |
| Nombre d'heures d'organisation   | 107:00 |
| Nombre d'heures de préparation, de rangement et débriefing des séances | 84:00  |
| Nombre d'heures d'analyse de la pratique et / ou de supervision        | 16:00  |
| Nombre d'heures de réunion d'équipe et de travail en réseau            | 7:00   |

Cet espace de jeux et de partage est ouvert aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou grand(s)-parent(s). Les futurs parents peuvent également y participer.

L'accès est libre, gratuit, sans réservation et anonyme.

Deux accueillant.es sont présent.es à chaque séance selon un planning défini à l'avance. Ce planning permet un roulement et, que les accueillants ne soient pas toujours avec les mêmes binômes. Cela a pour but de ne pas fidéliser les familles en fonction de l'accueillant mais bien pour ce que l'on propose comme accueil.

A leur arrivée, l'enfant et l'adulte qui l'accompagne sont invités à laisser chaussures et manteaux au porte-manteau. Dans la salle de vie, l'accueillant.e inscrit sur un tableau le prénom de l'enfant, son âge et le lien qui relie l'adulte référent. Ces éléments inscrivent physiquement et

symboliquement l'enfant comme étant accueilli. On le nomme, on s'adresse à lui comme sujet. Et on lui explique pourquoi on note son nom. Cela a également l'intention de faciliter les échanges par la suite, d'autant plus que ce sont souvent les adultes qui répondent. Les règles de vie à la Marelle sont expliquées à chaque nouvelle famille. L'accueil se fait dans le respect mutuel de chacun, du matériel, le non jugement et la confidentialité. Aucune violence physique ou verbale n'est acceptée.

En fin de séance les parents et les enfants qui sont restés jusqu'au bout sont invités à participer au rangement avec les accueillant.e.s

## Les familles

En 2023, au pôle de Briare, 25 familles sont venues au LAEP dont 15 nouvelles. Cela représente 41 enfants accueillis qui ont fréquenté ce lieu de manière régulière ou non.

Au pôle de Châtillon-sur-Loire, 18 familles dont 13 nouvelles ont été accueillies pour un total de 24 enfants.

Ces familles ont été orientées par le service de la PMI, les multi-accueils ou via une recherche internet essentiellement. Cette année, on note une grande mixité dans les participants : ceux qui viennent pour permettre la socialisation, ceux qui viennent pour souffler. 2023 marque le retour des papas (4 en tout) à La Marelle. Nous avons accueilli des enfants de 2 mois à 6 ans. Pour certains d'entre eux, ces rendez-vous hebdomadaires sont très importants. La souplesse des horaires et le fait de ne pas avoir à s'inscrire permettent aux familles d'y rester toute la matinée ou l'après-midi ou seulement une demi-heure en fonction de leur désir et/ou de leur besoin. Les arrivées étant échelonnées, nous devons toujours nous rendre disponibles pour accueillir les nouveaux arrivants. Nous avons pu remarquer que la majorité des accueils avaient lieu à partir de 16 h (après la sieste pour de nombreux enfants ou après l'école).

A Briare, nous constatons une régularité dans la fréquentation du lieu. Un noyau de 4 ou 5 familles viennent très souvent et les autres fréquentent La Marelle de façon plus diffuse. Toutefois, l'usage confirme que nous avons bien fait d'élargir le créneau horaire. La moitié des gens qui viennent au LAEP arrive vers 10h00.

Depuis mars 2023, on peut dire que La Marelle à Briare est un lieu repéré si l'on observe sa fréquentation.

Au niveau des sujets abordés pendant les temps d'accueil, l'essentiel des interactions s'oriente autour de la vie quotidienne (alimentation, sommeil, relation entre les membres de la famille) et des règles ou limites. Les mamans solos expliquent souvent qu'elles sont épuisées et se confient sur le besoin de structures relais.

Nous accordons une attention particulière à ce moment, aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

## Les temps forts de 2023

- Depuis septembre 2023, les horaires de Châtillon-sur-Loire ont été décalés de 15h00 à 17h30
- 3 professionnel.les et une bénévole, deux professionnelles et une bénévole ont bénéficié d'une formation de 3 jours « LAEP-Cadre Spécifique et posture de l'accueillant ». Deux autres professionnelles du multi-accueil de Briare aurait dû partir en formation à partir de novembre, mais le créneau a été reporté en 2024.

Cette formation, animée par les services de la CAF, favorise la rencontre d'autres accueillant en LAEP permet d'échanger sur les différentes pratiques. Ainsi chaque accueillant acquiert une compétence pour ce temps d'accueil en duo salariés/bénévoles

dans ces actions de soutien à la parentalité. Cela valorise également les bénévoles dans la démarche collective.

La formation a pour but de :

- Comprendre le cadre spécifique d'un LAEP et saisir la pertinence de ce dispositif, pour l'enfant et son parent.
- Connaître les concepts de base d'un LAEP (référentiel CAF)
- Se représenter le rôle et la fonction de l'accueillant, afin de mieux appréhender la posture spécifique de l'accueillant.

- **Communication :**

A défaut d'images de ce qui se passe au LAEP car la confidentialité est de mise, nous pouvons illustrer cette année 2024 par la mise en place d'une nouvelle charte graphique pour la communication concernant ce service offert à la population. Il a été décliné en affiche A3, A4 et flyers A6. Le support a été diffusé dans les commerces de proximité de Briare, Bonny, Châtillon, Ouzouër, Beaulieu, chacun des établissements scolaires maternels, dans les pharmacies, maisons de santé, du territoire. Il a été affiché chez les sage- femmes, à la maternité de Gien.

Ci-après, l'affiche qui a été retravaillée.



**Observation :** à Briare, au vue de l'usage de la Marelle par les familles en 2023, nous avons décidé de limiter à 12 enfants par séance les créneaux d'accueil. Nous n'avons pour le moment pas encore été obligés de refuser l'entrée à une famille.

Il est indispensable de continuer à développer notre visibilité sur le territoire. L'ouverture du créneau à Ouzouër-sur-Trézée, initialement prévue pour septembre 2023 sera effective au 10 janvier 2024.

## Les actions parentalité

- Tout au long de l'année, des cafés des parents sont proposés au sein des deux multi-accueil. Les thèmes sont divers et variés en fonction des envies des familles et des besoins repérés.
  - Dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), des tables rondes ont été proposées avec les thèmes suivants :
    - Que d'émotions chez les enfants ! (Les comprendre ; les accueillir, les accepter) ?
    - Comment accueillir les émotions de l'enfant ?
    - Prévenir les accidents domestiques pourquoi ? Comment ?
    - Le pouvoir du jeu dans le développement de l'enfant
    - "Bleu pour les gars, Rose pour les filles ? Qu'en pensez-vous ? Qu'en dit la science ?"
    - Le « non ! » si difficile à entendre ! Comment l'accompagner ?



- Avec nos partenaires :

Les cercles mamans/bébés ont continué tous les 1ers lundis du mois avec Marjorie, Doula. Cette année des thèmes ont été proposés lors de chaque rencontre.

Ce temps est toujours financé par la Communauté de communes Berry Loire Puisaye avec un soutien financier du dispositif REAAP.

Les ateliers « de manipulations » au fil des saisons tous les 2èmes vendredi du mois animés par une professionnelle de la Petite Enfance du département.

Avec le dispositif des 1000ers jours un atelier a émergé sur le thème « Alimentation, affectivité et émotions ». Deux rencontres ont été proposées à Châtillon-sur-Loire en présence d'une psychologue et d'une diététicienne.

## L'ESPACE DE VIE SOCIALE ITINERANT (EVS)

# BEE'MOBILE

Votre Espace de Vie Sociale itinérant Du Berry Loire Puisaye

- Les objectifs de la Bee'Mobile sont de :
- ✦ Développer la participation sociale
  - ✦ Favoriser l'accès aux droits
  - ✦ Proposer des actions itinérantes en lien avec les collectivités et les associations locales

### JEUNESSE

Animations pour les jeunes de 10 à 18 ans

- **Cultur'ados** : club ados ouvert les mercredis et samedis après-midi, la moitié des vacances scolaires et présent aux collèges de Briare et de Châtillon.
- **Les colonies apprenantes** : séjours pédagogiques avec résidence d'artiste, ateliers sportifs, sorties culturelles,....

### L'ESPACE INITIATIVES HABITANT.E.S

Espace de rencontre et d'échange pour tous

- **Les projets citoyens** : mise en place de projets collectifs auxquels chacun.e peut prendre part à son niveau : Jardin partagé, Lire et Faire Lire, comité des Jeunes, ...
- **Guid'asso** : accompagnement des associations pour répondre à toutes leurs questions sur leur développement et leur structuration.
- **Sorties familles** : Instants conviviaux et de partage par le biais de sorties.

### PARENTALITÉ

À destination des parents et des familles

- **Le café des parents** : 2 fois par mois – moments conviviaux pour les parents souhaitant échanger autour de thématiques liées à la parentalité.
- **La médiation numérique** : ateliers numériques pendant les vacances scolaires.

- **Le Festi'vert** : temps festif, convivial et familial, une fois par an en octobre.
- **La ludo'mobile** : ludothèque itinérante avec Jeux de société et Jeux géants. Une fois par mois en itinérance sur le territoire.

## RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE



L'établissement dispose de son propre rapport d'activité qui est consultable au siège de la communauté de communes ou en ligne sur le site internet [www.cc-berryloirepuisaye.fr](http://www.cc-berryloirepuisaye.fr)

## AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

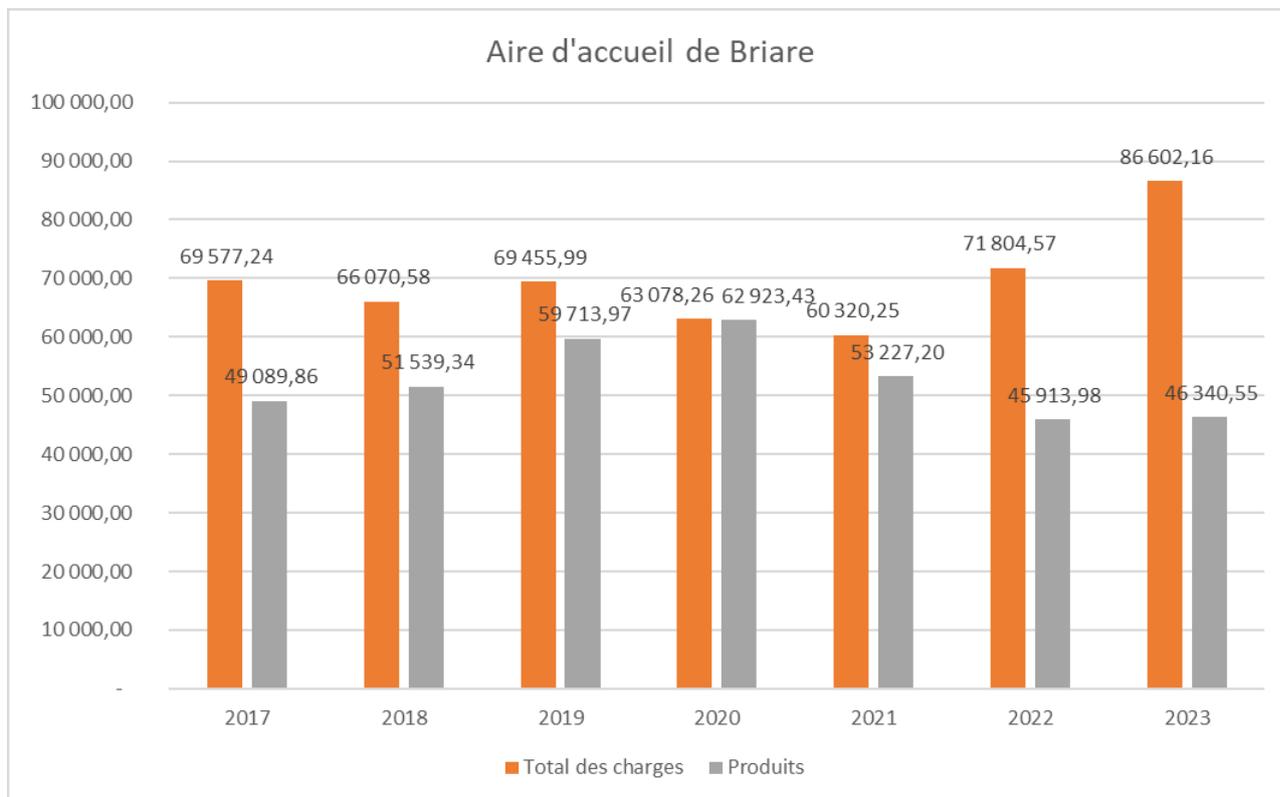
Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE



L'aire d'accueil, située à Briare, propose 12 emplacements pour ~~24 places au total~~ (2 emplacements par famille).



### Bilan de l'activité 2023 :

Nombre de journées de places disponibles : **8 760**

Nombre de journées de places occupées : **5 512**

Soit un taux d'occupation de **63 %**

Nombre total de personnes : **102 dont 43 enfants**



### Tarifs :

Ils s'établissent comme suit :

- Emplacement : 3,60 € par jour
- 2ème caravane : 1,80 € par jour
- Coût des fluides : selon consommation
  - Eau : 3,80 € / m<sup>3</sup>,
  - Electricité : 0,35 KWh

## Historique et fonctionnement

Ce service mis en place début 2020 connaît un succès croissant, avec une augmentation continue du nombre de personnes accompagnées.



# MOBILITES

## TRANSPORTS SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE

La communauté de communes est compétente en matière de transports scolaires et périscolaires.

### Piscine

La Communauté de communes assure le transport des élèves des écoles primaires du territoire vers les piscines de Briare et Belleville-sur-Loire, dans le cadre des séances scolaires.

Coût total en année scolaire 2023-2024 : **42 815,03 €**

Sont concernées habituellement les écoles de Bonny, Ouzouër-sur-Trézée, La Bussière, Gustave Eiffel - Gaime de Briare, Adon, Ousson-sur-Loire, Pierrefitte-ès-Bois, Châtillon-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire et Autry-le-Châtel.

### Projets pédagogiques

La communauté de communes assure le transport des élèves des écoles primaires dans le cadre de projets pédagogiques.

- Coût total année scolaire 2023-2024 : **18 502,99 € TTC** pour **107 transports, 4 473 élèves, année record depuis la fusion.**
- Critères de prise en charge :
  - 2 sorties par an par classe et par année scolaire
  - A l'intérieur du territoire de la communauté de communes
  - Pour des expositions
  - Pour des rencontres sportives
  - Pour des échanges scolaires

Pour info,

Coût total année scolaire 2022-2023 : **10 397,40 € TTC** pour **74 transports, 3 040 élèves,**

## Piscine

La communauté de communes propose un service de transport vers la piscine de Briare durant les mois de juillet, le mercredi. Ce service concerne les accueils de loisirs, mais aussi les jeunes hors structure.

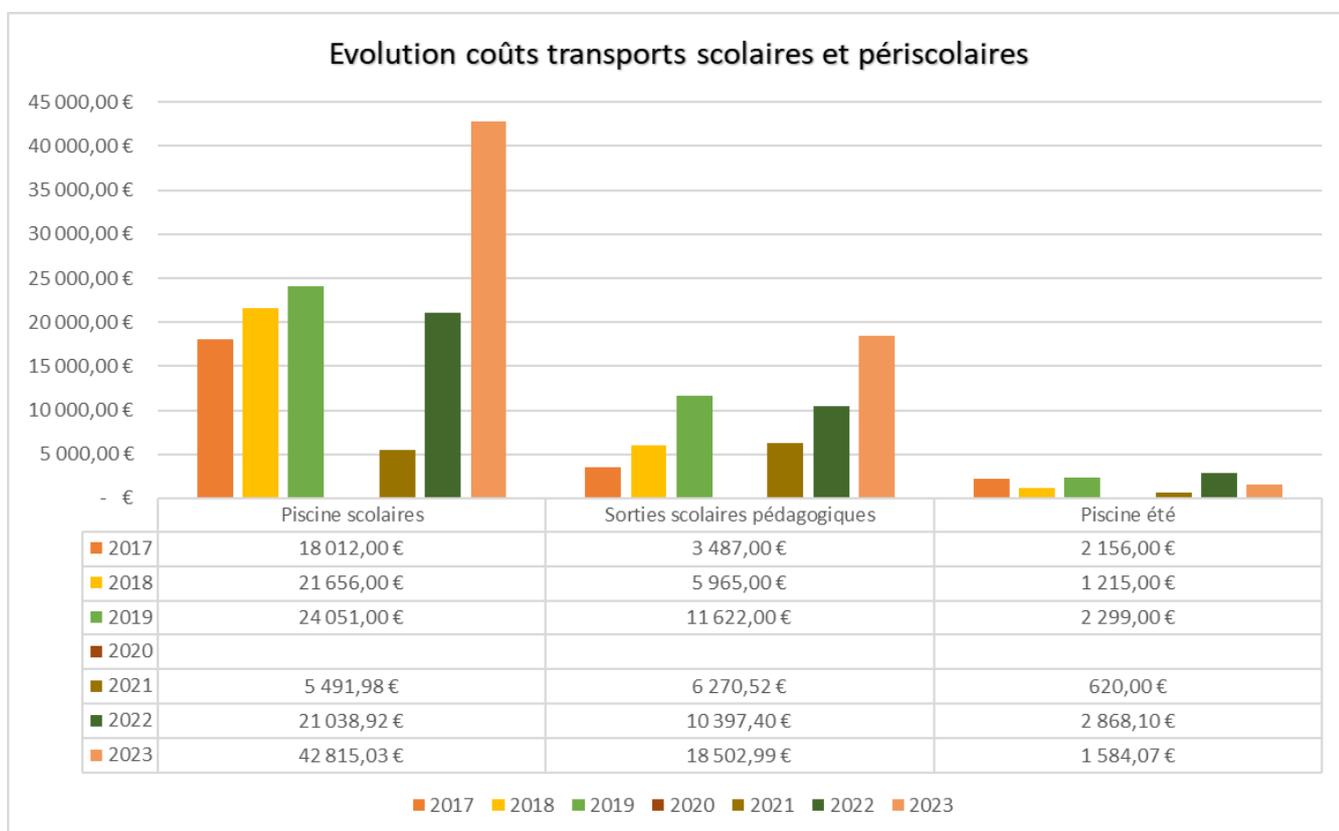
Pour information :

- Coût total 2023 : **1 584,07 € TTC** pour une cinquantaine de personnes transportées
- 2 circuits :
  - La Bussière, Adon, Feins, Escrignelles, Ouzouer
  - Dammarie, Batilly, Thou, Faverelles, Bonny (utilisé par centre de loisirs), Ousson

En 2023, la communauté de communes a également financé le transport :

- de l'accueil de loisirs d'Autry-le-Châtel (2 transports) vers la piscine de Briare
- de l'accueil de loisirs de Beaulieu-sur-Loire (2 transports) vers la piscine de Briare

pour un total de **1 140,00 € TTC**



*Année 2020 non significative : crise sanitaire*

*Piscine scolaires 2023, le montant a doublé car le montant de l'année scolaire 2023-2024 a été pris en compte.*

## TRANSPORTS MARCHES HEBDOMADAIRES

### *Marché de Briare*

Coût total 2023 : **16 557,94 € TTC**

2 circuits :

- La Bussière, Ouzouer
- Thou, Faverelles, Bonny, Ousson

### *Marché de Châtillon-sur-Loire*

Coût total 2023 : **18 193,23 € TTC**

2 circuits :

- Châtillon et hameaux
- Pierrefitte, Cernoy, St Firmin

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE

SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE – BUDGET CULTURE  
 CCBLP

Les projets validés ont été les suivants :

|                       |                    |   |
|-----------------------|--------------------|---|
| Artéria               | <b>2 300,00 €</b>  | Fresque collège de Châtillon  |
| Autrement Classique   | <b>8 000,00 €</b>  | Festival  |
| Autrement classique   | <b>8 000,00 €</b>  | Pantins pantines  |
| Bureau du Classique   | <b>5 400,00 €</b>  | Ateliers scolaires en amont des concerts : masque et bergamasques, mi-ombre mi-soleil, résidence Banquet du Roy |
| 3 carafons            | <b>6 000,00 €</b>  | 12 spectacles sur le territoire   |
| Concert de poche      | <b>2 500,00 €</b>  |   |
| Demain on change tout | <b>5 000,00 €</b>  | 2 spectacles de chauffe sur le territoire   |
| L'Art de rien         | <b>3 000,00 €</b>  | Ateliers en bord de Loire   |
| Mairie de Briare      | <b>2 415,00 €</b>  | Expo FRMJC  |
| Théâtre de l'Escabeau | <b>4 000,00 €</b>  | Chemin des écoliers   |
| Théâtre de l'Escabeau | <b>5 800,00 €</b>  | Carte du territoire   |
| Théâtre de l'Escabeau | <b>2 000,00 €</b>  | Acte 5 : Myosotis + EPHAD SOIT 4 interventions  |
| <b>TOTAL</b>          | <b>54 415,00 €</b> |   |

MANIFESTATIONS

« Concerts de Poche » 29 septembre – La Bussière

En parallèle et comme habituellement, des ateliers « musique en chantier » se sont déroulés à la Résidence autonomie Les Myosotis, à la maison relais pension de famille à Briare, avec des classes de primaires d’Adon, Briare, La Bussière, Ouzouër-sur-Trézée et avec les collèges de Briare et de Châtillon-sur-Loire.



## Fête de la St Hubert

La commune de Dammarie-en-Puisaye a organisé cet évènement le

La communauté de communes attribue chaque année une subvention de 1 500 € à la commune organisatrice de cette fête traditionnelle.



## PACT INTERCOMMUNAL

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-200068278-20241210-2024238D-DE



Le portage du PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) Intercommunal est une compétence exercée par la Communauté de Communes.

Le montant de la subvention régionale s'élève à **79 200 €** (contre 83 600 € en 2022) sur une dépense subventionnable de **220 000€** (coût artistique prévisionnel). On constate une baisse constante du taux de subventionnement.

Deux brochures ont été publiées (en janvier et en juillet). Elles présentent les manifestations de l'année 2022 sur l'ensemble du territoire intercommunal, en mettant l'accent sur celles du PACT mais également **les autres évènements à caractère culturel.**



## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| PRESENTATION.....  | 3  |
| FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES.....  | 4  |
| LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE .....   | 5  |
| RESSOURCES HUMAINES.....   | 7  |
| L'ACTIVITE DU SERVICES RESSOURCES HUMAINES .....   | 10 |
| COMITE SOCIAL TERRITORIAL.....   | 11 |
| FINANCES .....   | 12 |
| L'ACTIVITE DU SERVICE COMPTABLE.....   | 13 |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....   | 14 |
| FONDS PARTENARIAL DE PROXIMITE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE .....  | 14 |
| DISPOSITIF NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN .....   | 15 |
| OPAH-RU.....   | 15 |
| ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES .....  | 16 |
| TOURISME.....  | 17 |
| La taxe de séjour .....  | 22 |
| COMMUNICATION .....  | 25 |
| MAGAZINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES .....  | 25 |
| APPLICATION TAM-TAM .....  | 25 |
| PROJET D'EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE.....   | 26 |
| AMENAGEMENT DE L'ESPACE.....   | 28 |
| URBANISME .....  | 28 |
| ENVIRONNEMENT .....  | 31 |
| GEMAPI.....  | 31 |
| PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DES VALS DE LOIRE DANS LA NIEVRE, LE<br>CHER ET LE GIENNOIS ..... | 31 |
| GESTION DES DIGUES .....   | 32 |
| GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES .....   | 33 |
| Le CTMA.....   | 33 |
| CHRONOLOGIE ADMINISTRATIVE 2023 .....  | 35 |
| TAXE GEMAPI.....   | 36 |
| AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LA GEMAPI .....   | 36 |
| EAU POTABLE.....   | 37 |
| GESTION DES ORDURES MENAGERES .....  | 37 |
| ASSAINISSEMENT .....   | 38 |
| ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....   | 38 |
| Harmonisation des tarifs .....   | 38 |
| Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des contrats de concession .....   | 38 |
| Assistance technique du département pour le suivi des ouvrages .....   | 38 |
| Epanchage des boues.....   | 38 |
| Travaux .....  | 39 |
| SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.) .....   | 40 |
| Tarifs.....  | 40 |
| Fonctionnement.....  | 40 |
| VOIRIE .....   | 42 |



|  |    |
|--|----|
| REGLEMENT DE VOIRIE .....  | 44 |
| TRAVAUX .....  | 45 |
| PONT DE MAIMBRAY – BEAULIEU-SUR-LOIRE .....                              | 44 |
| EQUIPEMENTS SPORTIFS .....   | 45 |
| CENTRE AQUATIQUE L’ILE VERTE .....                                       | 45 |
| Concession de service public.....  | 45 |
| LOGEMENT ET CADRE DE VIE .....   | 46 |
| OPERATION PROGRAMMEE POUR L’AMELIORATION DE L’HABITAT (OPAH) .....       | 46 |
| OPERATION « CŒUR DE VILLAGE » .....                                      | 50 |
| ACTION SOCIALE .....   | 51 |
| PETITE ENFANCE .....   | 51 |
| Convention territoire globale .....                                      | 51 |
| Les multi-accueils de Briare et Châtillon-sur-Loire .....                | 51 |
| Les pré-inscriptions dans les multi-accueils .....                       | 51 |
| Ouverture annuelle .....   | 52 |
| Les temps forts partagés par l’ensemble du Service Petite Enfance.....   | 52 |
| Le Relais Petite Enfance : .....   | 53 |
| Le Lieu d’Accueil Enfants Parents.....                                   | 55 |
| Présentation .....   | 55 |
| Les familles.....  | 56 |
| Les temps forts de 2023.....   | 56 |
| Les actions parentalité.....   | 57 |
| L’ESPACE DE VIE SOCIALE ITINERANT (EVS) .....                            | 58 |
| RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS .....                                   | 59 |
| AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE .....                                  | 60 |
| ESPACE DE SERVICES PUBLICS ITINERANT .....                               | 61 |
| Historique et fonctionnement.....  | 61 |
| MOBILITES.....   | 62 |
| TRANSPORTS SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES.....                              | 62 |
| Piscine.....   | 62 |
| Projets pédagogiques .....   | 62 |
| Transports périscolaires .....   | 63 |
| TRANSPORTS MARCHES HEBDOMADAIRES.....                                    | 64 |
| CULTURE .....  | 65 |
| SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE – BUDGET CULTURE CCBLP ..... | 65 |
| MANIFESTATIONS .....   | 65 |
| « Concerts de Poche » 29 septembre – La Bussière.....                    | 65 |
| Fête de la St Hubert.....  | 66 |
| PACT INTERCOMMUNAL.....  | 67 |

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

